

ÉTUDE DE
L'ENSEMBLE PATRIMONIAL DE
L'ILE-VERTE

PRÉPARÉ PAR
MARTIN, LÉONIDOFF, PROVENCHER, LEPAGE ET ASS.

QUÉBEC, JUILLET 1989

ÉTUDE DE L'ENSEMBLE PATRIMONIAL DE L'ILE VERTE.

Table des matières

Introduction.....	1
Rappel du mandat.....	1
I. L'ILE VERTE.....	3
Sa localisation.....	3
Ses traits physiques.....	3
Son climat.....	3
Sa végétation.....	4
Son milieu marin et sa faune.....	5
Son organisation spatiale.....	5
Son histoire ancienne.....	6
L'évolution de sa population.....	6
Une économie radicalement transformée.....	8
Repères chronologiques.....	12
La situation actuelle.....	14
II. LE PATRIMOINE DE L'ILE INVENTAIRE SOMMAIRE.....	16
1. Les grandes unités de paysage.....	16
1.1 Le panorama de l'île, vu de l'extérieur.....	17
1.2 Les paysages bâtis.....	17
1.2.1 Les paysages agricoles du versant sud.....	17
1.2.2 Le paysage de la pointe du phare.....	18
1.2.3 La pointe de l'est, la Rochelière.....	18
1.2.4 Le hameau de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.....	19
1.3 Les paysages naturels.....	19
1.3.1 La pointe du Bout d'en Haut.....	19
1.3.2 L'anse des Fraser-littoral nord.....	20
1.3.3 Le portage.....	21
1.3.4 La Grande Anse et la plage.....	22
1.3.5 Les habitats fauniques.....	23

2. Le patrimoine architectural.....	24
2.1 La méthodologie.....	24
La présentation des fiches de travail.....	24
La sélection des bâtiments.....	25
Limites des informations contenues dans les fiches de travail.....	25
2.2 La typologie.....	25
2.2.1 Les maisons.....	25
2.2.1.1 Type I	
le toit à la Mansard.....	26
2.2.1.2 Type II	
le toit en pavillon.....	27
2.2.1.3 Type III	
le toit à lucarne-pignon.....	28
2.2.1.4 Type IV	
le toit à deux versants.....	29
Principaux types de maison à toit à deux versants suivant les influences stylistiques.....	30
2.2.2 Les bâtiments secondaires.....	37
• Les bâtiments reliés à la pêche.....	37
• Les bâtiments reliés à l'agriculture.....	39
• Les bâtiments reliés aux activités domestiques (non inclus dans les annexes de la maison).....	45
2.3 L'orientation des façades principales.....	49
2.4 Les matériaux de gros oeuvre (murs extérieurs) et les techniques de construction.....	50
2.5 Les matériaux de recouvrement.....	50
2.6 Les couleurs.....	50
2.7 Les maisons contemporaines et les «chalets».....	51
2.8 Les écoles de rang.....	53
2.9 Le phare et les bâtiments situés sur son site.....	55
3. Le patrimoine archéologique.....	63
3.1 Les sites préhistoriques.....	63
3.2 Les sites historiques.....	64
4. Le patrimoine mobilier.....	64
4.1 La pêche et la navigation.....	64
4.2 L'agriculture.....	67
4.3 Objets domestiques.....	68
4.4 Vie sociale et religieuse.....	68
5. Les traditions orales, les coutumes, les pratiques.....	70

III- LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ILE: LES MOYENS.....	71
A. Instruments d'action dans l'immédiat.....	72
1. La sensibilité des paysages.....	72
Complément au projet de plan et de règlements d'urbanisme.....	73
1.1 Mesures à prendre dans les zones ultra-sensibles.....	74
1.2 Mesures à prendre dans les zones de grande sensibilité.....	74
1.3 Mesures à prendre dans les zones de sensibilité moyenne.....	75
2. Le patrimoine architectural.....	75
2.1 Ensembles bâtis qualifiés d'intérêt supérieur et devant être protégés spécifiquement.....	75
2.2 Bâtiments isolés qualifiés de remarquables et devant être protégés.....	76
2.3 Zonage et réglementation.....	77
2.4 Programmes d'encouragement et incitatifs.....	77
3. Le patrimoine archéologique.....	77
3.1 Mesures élémentaires de protection.....	78
3.2 Poursuite de la reconnaissance et évaluation du potentiel.....	79
4. Le patrimoine mobilier.....	79
4.1 Avenues à explorer.....	79
5. Traditions orales, recettes culinaires et culture intangible.....	81
6. Moyens de diffusion et d'information.....	81
7. À moyen terme une société de conservation et de mise en valeur?.....	82
8. À plus long terme.....	84
IV- CONCLUSION.....	85

ANNEXE I

ANNEXE II

ÉTUDE DE L'ENSEMBLE PATRIMONIAL DE L'ILE VERTE

INTRODUCTION.

La municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs de l'île Verte, en voie d'élaborer et d'adopter un plan et des règlements d'urbanisme, a décidé de faire effectuer un inventaire exhaustif des ressources patrimoniales de l'île, afin d'intégrer cet héritage au développement de son territoire.

Elle a retenu pour ce faire les services de notre firme de consultants en sciences humaines, Martin, Léonidoff, Provencher, Lepage & Ass.

RAPPEL DU MANDAT.

Le mandat comprenait quatre grandes étapes:

- 1— **Rechercher** les principaux moments de l'évolution historique, sociale et économique de l'île;
Identifier les grands traits des paysages naturels et culturels, de l'architecture et des activités dominantes;
- 2— **Inventorier** le maximum d'éléments patrimoniaux significatifs, les décrire, les photographier et les cartographier;
- 3— **Analyser** et évaluer l'ensemble des données recueillies, hiérarchiser leurs valeurs, les regrouper et les ordonner en vue des projets d'urbanisme;
- 4— **Recommander** les mesures et les moyens pour conserver et mettre en valeur le patrimoine de l'île.

L'ensemble de ces travaux a été réalisé entre le 15 mai et le 20 juillet 1989; l'inventaire du territoire a été fait durant la semaine du 22 au 26 mai par Paul-Louis Martin et Georges-Pierre Léonidoff.

Résultat d'un travail d'équipe réunissant les points de vue d'un anthropologue, d'un historien, d'un ethnologue et d'un historien de l'architecture, ce rapport d'étude doit être considéré à travers les limites et les contraintes imposées; la réalité et la richesse culturelle de l'île n'ont été qu'effleurées, et bien imparfaitement.

I. L'ILE VERTE.

SA LOCALISATION.

L'île Verte est située dans le fleuve Saint-Laurent à 2 km de la côte sud en face du village de Saint-Jean-Baptiste de l'Isle-Verte, à 30 km à l'est de Rivière-du-Loup. Elle est située au 48° de latitude nord et 69° 25' de longitude ouest.

SES TRAITS PHYSIQUES.

L'île fait partie de la zone appalachienne et présente une structure longitudinale orientée SO-NE, (longueur 11 km, largeur 1.5 km) presque parallèle au fleuve. D'âge ordovicien, ses matériaux appartiennent à la formation dite de «Sillery»: schistes argileux et ardoisiers avec interstrates de grès et de calcaire. Comme ses voisines, l'île-aux-Pommes, l'île-aux-Basques et les Razades, elle est un fragment du plateau appalachien.

Du côté nord, le soulèvement isostatique régional est souligné par une falaise taillée dans le roc et l'argile, vigoureuse et abrupte, et qui s'élève à 35 mètres de hauteur.

Le centre de l'île est constitué d'une colline pierreuse et d'un plateau traversé d'arêtes et d'affleurements, dont les creux ont été comblés de dépôts meubles lors des transgressions marines.

Le versant sud, protégé des grands vents du fleuve, offre une pente douce d'environ 45° propice à l'agriculture et à l'implantation d'un habitat humain.

SON CLIMAT.

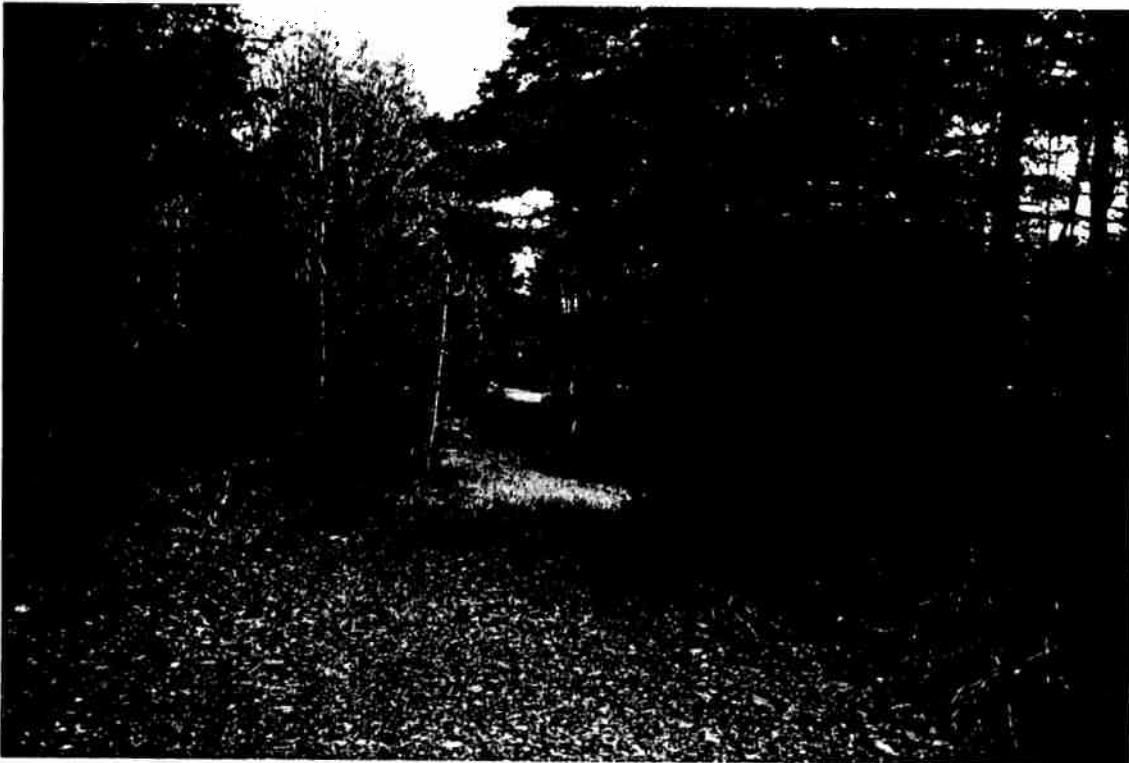
La température moyenne en juillet tourne autour de 18°C. alors que celle de janvier se situe entre -12° et -15°C. De par sa position dans l'estuaire, l'île jouit de conditions climatiques particulières; en effet, l'influence modératrice et égalisante des eaux du fleuve et du golfe permet à l'agriculture d'éviter les écarts brusques de températures, sans compter que les pâturages s'en trouvent humidifiés et les sécheresses estivales, atténuées.

La saison de végétation dure 130 jours.

Les chutes de neige sont en général assez abondantes (3 mètres à 3 mètres et demi par an) et protègent bien les plantes fourragères. L'île est réputée être fouettée par les vents d'ouest et surtout par le *marifet* marin qui la frappe de plein fouet: entre la pointe du phare et la rive sud mieux abritée, on peut parfois noter un écart de 7 à 8°C de température.

SA VÉGÉTATION.

Sur une superficie totale de 1 130 hectares ou 2 800 acres, la forêt occupe 750 acres, soit presque toute la partie nord de l'île, la plus rocailleuse.



Le couvert forestier à l'anse des Fraser.
N° négatif DC - 89 - 08 - 05 (35)

Cette communauté végétale, trouée çà et là de parcelles agricoles, est composée de conifères (épinettes noires, sapins, cèdres); dans les bûchers et les friches, on retrouve du bouleau, du merisier, du faux-tremble; l'aulne colonise les milieux humides comme la pointe du Bout d'en Haut.

La végétation riparienne est très riche: lichens, algues, spartines, puis, au-delà des herbiers marins, la zostère marine, qu'on appelle ici «herbe à barnèche» ou «mousse de mer», qui fut d'ailleurs exploitée intensivement entre 1870 et 1930.

SON MILIEU MARIN ET SA FAUNE.

L'importante zone de mélange des eaux, à la hauteur de l'île, crée un régime océanographique d'une grande productivité. La faune aquatique et aviaire y abonde et offre une diversité impressionnante. Les activités d'observation de la faune sont certainement appelées à connaître beaucoup d'ampleur.

Nous ne nous attardons pas sur cette richesse naturelle de l'île puisqu'elle est bien connue.

SON ORGANISATION SPATIALE.

La rive nord de l'île avec ses falaises escarpées et son rivage rocailleux, entrecoupé de quelques plages, n'est ni cultivée ni habitée. On y trouve là une forêt de résineux. Une exception cependant: la pointe du phare qui est occupée depuis 1808. Elle comprend une tour, haute de près de 20 mètres, deux maisons, une poudrière et d'autres dépendances à l'usage du phare et de l'agriculture qui se pratiquait sur les parcelles environnantes. Un petit chemin traverse l'île en largeur et relie le phare au chemin principal.

C'est sur le versant sud de l'île, mieux protégé des vents, que se sont établis les insulaires à partir de 1786. Une route de terre sinueuse et pittoresque traverse la succession de lots étroits. Les habitations et les dépendances bordent le chemin; leur nombre et leur disposition donnent parfois l'impression de traverser un village continu.

A l'extrémité est, la route se perd dans une pointe rocheuse où des villégiateurs ont construit et niché fort heureusement une dizaine de petits chalets.

Il n'y a plus d'école sur l'île, plus de magasin et pas de poste d'essence; une salle communautaire a remplacé l'église qui a brûlé en 1972. Deux quais permettent d'aborder à l'île.

SON HISTOIRE ANCIENNE.

Les premiers explorateurs français qui ont navigué sur le fleuve Saint-Laurent n'ont pas manqué, au cours de leurs pérégrinations, d'aborder l'île Verte. Samuel de Champlain, par exemple, y découvre en 1621 un repaire de marchands rochelais pratiquant un commerce illicite avec les Amérindiens de la région. Il est probable d'ailleurs que, dès avant la visite de Jacques Cartier dans les parages, en 1535, l'île ait été occupée de façon intermittente par des baleiniers basques.

Pendant des millénaires, divers groupes amérindiens, que seule l'archéologie permettrait d'identifier, y ont établi des campements de chasse aux oiseaux migrateurs et surtout aux mammifères marins.

Au cours du Régime français, selon les témoignages des missionnaires Jésuites, la présence amérindienne a continué à dominer. L'île, malgré son appartenance au territoire de la seigneurie de l'Isle-Verte, ne semble pas avoir accueilli en permanence de colons canadiens. On peut imaginer cependant que les seigneurs de l'île aient concédé à certains de leurs censitaires, comme ils l'ont fait plus tard, certains emplacements et droits de pêche le long de ses rives. Seule une recherche historique fouillée nous éclairerait à ce sujet.

Ce n'est qu'à la toute fin du XVIII^e siècle que s'est amorcé, bien timidement d'abord, le peuplement permanent de l'île Verte. En 1786, Peter Fraser obtient un premier titre de concession sur sa partie ouest. Il s'y installe bientôt avec sa famille. On ignore à peu près tout de ces commencements. Quels rapports la famille Fraser a-t-elle noués avec les Amérindiens qui fréquentaient et peut-être habitaient l'île à cette époque? Dans quelles conditions d'autres familles sont-elles venues s'y installer, elles aussi, par la suite? Quelle était le mode de vie de ces premières familles? Les questions sont nombreuses, mais on ne possède actuellement à peu près aucun élément de réponse.

L'ÉVOLUTION DE SA POPULATION.

Jusqu'au milieu du siècle dernier, l'île Verte est restée peu peuplée. On retrouve la trace de ses habitants, par exemple, dans les recensements manuscrits des comtés de Cornwallis (1825) et de Rimouski (1831, 1842, 1851). Mais, parce que ces documents ne les distinguent pas au sein de la population plus vaste de l'Isle-Verte, il est difficile d'en préciser le nombre. Quoiqu'il en soit, la population de l'île Verte, avant l'abolition de la tenure seigneuriale (1854), n'a pas dû excéder une cinquantaine d'individus.

Ce n'est qu'à partir de 1891 que les recensements officiels distinguent l'île de la terre ferme. Le recensement manuscrit de cette année-là n'est devenu disponible que depuis

peu. Il devrait constituer un point de départ pour toute tentative visant à reconstituer l'évolution démographique de l'île et à retracer l'origine et le destin de ses familles.

On peut cependant suivre de dix ans en dix ans à partir de cette date, dans les recensements publiés, les changements de taille et de composition de sa population. Il ressort de l'observation des chiffres disponibles que c'est en 1911 que l'île Verte atteint son sommet sur le plan démographique, avec une population résidente de 365 individus.

L'implantation de nouvelles familles-souches a sans doute cessé complètement depuis au moins 1870 et la fécondité naturelle des familles pionnières continue à ce moment de faire son oeuvre.

Avant la seconde guerre mondiale, malgré de nombreux départs, la population résidente de l'île, grâce à sa fécondité et au maintien d'un certain équilibre des sexes, a réussi à demeurer relativement stationnaire. Par la suite, elle a subi un lent déclin jusqu'à aujourd'hui, passant de 305 individus et 38 familles en 1951 à 43 individus et 10 familles en 1988.

NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS DE L'ILE VERTE

	1891	1901	1911	1921	1931	1941	1951	1961	1971	1981	1986	1988
Pop. totale	291	337	365	341	309	340	305	240	175	99	64	43
N. familles			45	45	45	42	38	35				10

La dépopulation de l'île Verte, phénomène caractéristique de la période d'après-guerre, est l'effet conjugué de plusieurs facteurs interreliés. On les résumerait en parlant d'une double crise démographique et économique.

Crise démographique d'abord. Au plus fort de l'exode, en 1969, une étude (Michaud, 1970) constatait que la composition de la population de l'île accusait un fort déséquilibre entre les sexes, les hommes étant plus nombreux que les femmes dans presque toutes les classes d'âge. Elle constatait également que le déficit quant au nombre de femmes — résultat d'un plus grande propension de leur part à quitter l'île — était particulièrement accentué dans la tranche d'âge très «féconde» des 15 à 24 ans (27 hommes pour 6 femmes).

Cette situation, tout en étant favorable à l'éclosion du célibat, ne pouvait durer longtemps sans remettre en cause la viabilité de la population originale. D'autres observations allaient dans le même sens. La suite des événements — le départ de la majorité de la population résidente — allait confirmer la valeur de ces indices.

UNE ÉCONOMIE RADICALEMENT TRANSFORMÉE.

Avant le mouvement de dépopulation qui a frappé l'Île Verte au cours des trois dernières décennies, la majorité des insulaires vivaient sur des fermes. Ils y pratiquaient une agriculture et un élevage dont les produits étaient largement destinés à la consommation familiale et locale.

Ils cultivaient surtout du foin, de l'avoine et des pommes de terre. Ils avaient quelques troupeaux de vaches laitières —rarement plus de quinze bêtes— et élevaient quelques moutons. Les maigres surplus étaient transportés en chaland sur la terre ferme et écoulés au village de l'Île Verte et dans la région immédiate.



Les prairies de la pointe ouest. Une barrière typique.
N° négatif C - 89 - 04 - 30 (35)

La polyvalence cependant était de règle. Une partie des familles s'adonnaient également à la pêche. Des réseaux s'étaient instaurés entre les quelques familles d'agriculteurs et de pêcheurs plus spécialisés pour l'échange de biens et de services excédentaires (main-d'oeuvre d'appoint au moment de la récolte, etc.).

Le développement de l'agriculture, à l'île Verte, a toujours eu à souffrir d'une série de blocages. Le sol, d'abord, y est pauvre et accidenté, ce qui n'a pas été sans limiter sévèrement l'extension des grandes cultures. La division du sol en minces bandes de terre traversant parrallèlement l'île du nord au sud a limité, de plus, à la mesure de l'accroissement de la population résidente et du nombre d'héritiers, la taille moyenne des fermes.

Le transport et les communications avec le continent ont présenté des difficultés insurmontables, qui ont toujours limité les possibilités de commercialisation des produits agricoles. À cela se sont ajoutés le manque de moyens d'entrepasage sur place et l'absence d'une organisation efficace pour l'écoulement des produits de l'île.

Suite à ces conditions très contraignantes, l'agriculture n'a pu relever le défi de la modernisation et de la mécanisation et demeurer compétitive sur le marché régional. Elle a conservé jusqu'à nos jours plusieurs de ses traits archaïques, malgré des changements techniques notables, comme l'adoption précoce et rapide du tracteur de ferme, par exemple.

L'agriculture, en réalité, a longtemps joué un rôle économique plus limité que les deux autres activités traditionnelles de l'île: la récolte de la mousse de mer (zostère marine) et la pêche. Jusqu'à ce qu'une maladie la fasse disparaître des battures de la région en 1932-1933, la mousse de mer ou herbe à barnèche était la principale source de revenu des insulaires. La récolte à marée basse de ces herbes, le dessalage, le séchage et leur mise en ballots mobilisaient des familles entières. Peu de traces de cette activité subsistent aujourd'hui, sauf dans les documents d'archives.



Chaland pour récolter la mousse de mer.

N° négatif C - 89 - 05 - 35 (35)

La pêche a continué jusqu'à nos jours d'être pratiquée, mais par un nombre de plus en plus restreint d'individus. Elle s'est toujours pratiquée à l'aide d'enclos à piquets et de fascines. On pêche encore aujourd'hui le hareng, l'alose, le caplan. Le paysage de l'île Verte est marqué par la présence, le long de la rive sud, de ces grandes pêches; il est marqué également par celle des bâtiments essentiels à la transformation et à la conservation du poisson: les salines et les fumoirs.



Les filets ont remplacé les fascines.
N° négatif C - 89 - 01 - 35 (35)

Ces activités économiques ont perdu beaucoup de leur attrait pour les résidents actuels de l'île. On s'est tourné davantage, depuis quelques années, vers le tourisme et la villégiature. La population de l'île Verte compte maintenant environ 50% de villégiateurs, qui viennent apprécier au cours de la saison estivale les charmes de son paysage.

REPÈRES CHRONOLOGIQUES.

- 1621 Samuel de Champlain mentionne la présence, sur l'île, de commerçants de La Rochelle qui s'y adonnent illégalement à la traite avec des Amérindiens; ils y auraient construit un fort afin de pratiquer leur négoce en toute sécurité.
- 1663 (24 novembre) Le père Henri Nouvel visite l'île Verte; au cours de sa brève mission, il baptise 6 enfants, au sein d'une population de quelque 68 Amérindiens, en majorité des Papinachois.
- 1669 (11 décembre) Le père Antoine Albanel effectue, à partir du poste de Tadoussac, une mission à l'île; averti du fait qu'une épidémie et une famine sévissent parmi la population amérindienne qui y réside, il apporte avec lui des vivres et des médicaments et, pendant deux mois, assiste les familles éprouvées.
- 1738 (11 juin) Acte de partage de la Seigneurie de l'Isle-Verte; les membres de la famille Côté acquièrent les droits sur la partie ouest de la seigneurie originale qui comprend le bassin de la Rivière Verte et les battures du fleuve, ainsi que l'île Verte «de pointe en pointe» et les îlets des environs.
- 1764 Peter Fraser, ancien militaire d'origine écossaise, qui avait participé à la bataille des plaines d'Abraham, s'installe à Cacouna.
- 1780 Le troisième seigneur de l'Isle-Verte, Jean-Baptiste Côté, concède à Peter Fraser une terre de 10 arpents de front située à l'extrémité ouest de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, près de Cacouna.
- 1786 Peter Fraser acquiert le droit de s'établir dans la partie ouest de l'île Verte qui, en vertu de l'Acte de partage de 1738, appartient en entier à tous les membres de la famille Côté.
- 1796 Peter Fraser obtient la concession de la partie de l'île qui s'étend de la «roche à la baleine» à son extrémité est.
- 1809 Un phare est érigé sur une pointe au nord de l'île, sur la concession de Peter Fraser.
- 1809 (29 juillet) Le phare de l'île Verte est en opération; son premier gardien est Charles Hambleton, dont l'épouse, Angélique, est la fille du célèbre navigateur Rolette.

- 1813 (24 février) Le cinquième seigneur de l'Isle-Verte, Barthélemy Côté, concède à Peter Fraser, au bénéfice de sa fille Sophie, la partie de l'île qui ne lui a pas été concédée auparavant.
- 1813 (20 mai) Sophie Fraser épouse John Seton, à Rivière-du-Loup.
- 1814 Décès de Peter Fraser à l'âge de 75 ans; son corps est enterré à l'île.
- 1819 (31 juillet) Le seigneur Barthélemy Côté cède à Louis Bertrand toute la partie de la Seigneurie de l'Isle-Verte «depuis la Rivière Verte en descendant jusqu'à la ligne seigneuriale des Trois-Pistoles: avec l'île appelée Ile Verte».
- 1829 (novembre) Échouement du Harlequin, transportant à Québec une cargaison de spiritueux, sur les battures de la rive nord de l'île.
- 1831 (28 septembre) Naufrage de l'Acadia; ses 300 passagers sont recueillis sains et saufs, avant d'être transportés à Québec à bord de la goélette Swallow.
- 1841 Au cours d'une excursion maritime à proximité de l'île, Sir Richard H. Bonnycastle observe du large un grand campement amérindien qui occupe une petite éclaircie dans la forêt s'étendant le long de sa rive nord; ces Amérindiens, selon lui, chassent le loup-marin à l'île Rouge.
- 1843 (12 septembre) Naufrage du Great Britain.
- 1845 (10 mai) Échouement du Laurel.
- 1849 (23 octobre) Le seigneur Barthélemy Côté cède à son fils Jean-Baptiste tous ses droits seigneuriaux.
- 1850 (2 juillet) Louis Bertrand cède à son fils Charles-Frédéric-Adolphe la concession de la partie de la seigneurie acquise auparavant dans les paroisses de Saint-Éloi et de l'Isle-Verte.
- 1850 (11 novembre) Échouement du Balangrich, transportant une cargaison de blé, à la pointe ouest de l'île.
- 1854 (13 décembre) Le régime seigneurial est officiellement aboli au Bas-Canada.
- 1874 (18 novembre) Érection canonique de la paroisse de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs de l'île Verte; Augustin Ladrière est nommé premier curé de la paroisse et une église est construite.

- 1880-1882 Construction d'un presbytère.
- 1899 Michel Laporte, le dernier Indien Malécite à habiter l'île, la quitte définitivement.
- 1906 Les premières lignes téléphoniques sont installées à l'île.
- 1920 Travaux effectués au presbytère: aménagement de l'étage supérieur, installation de conduites d'eau potable, etc.
- 1953 L'électricité est installée dans les résidences de l'île.
- 1974 Incendie de l'église de l'île Verte.

LA SITUATION ACTUELLE.

L'île Verte est en profonde mutation. Le déclin de l'agriculture et de la pêche, amorcé dès l'après-guerre, s'est poursuivi inexorablement. En 1972, on comptait encore 160 résidents permanents; aujourd'hui, on nous parle de 38! De quoi demain sera-t-il fait? La villégiature et le tourisme représentent certainement une forme d'activité économique productive, mais encore faut-il pallier à ses lacunes, minimiser ses contraintes, contrôler sa croissance.

Et l'identité dans tout cela? Et la culture originale des insulaires, leurs paysages, leur patrimoine?

Comment stopper la saignée démographique? Comment réanimer quelques formes d'agriculture? Comment développer l'activité touristique, afin qu'elle rapporte à tous et pas seulement à quelques-uns?

Comment en somme assurer sur l'île un développement économique et social durable et satisfaisant, tout en préservant son visage actuel, reflet de son essence profonde? Tel est le vrai défi qui confronte tous ceux que cette île fascinante a su s'attacher.

La situation actuelle, telle que la vivent les gens de l'île Verte, ne se compare que difficilement à d'autres communautés insulaires au Québec (île-aux-Coudres, île-aux-Grues), bien qu'il serait sans doute pertinent d'entrer en relation avec des représentants de ces îles pour échanger expériences et solutions.

Après une brève recherche, un collègue de France nous a fait parvenir un ouvrage très éclairant intitulé «Ré, d'île en presqu'île», paru il y a quelques semaines (juin 1989) sur

la côte ouest de la France¹. On y raconte l'histoire de l'île de Ré qui, à une échelle légèrement plus grande qu'à l'île Verte, a vécu et vit encore une mutation importante du même type que celle d'ici. On y a construit un pont, les touristes s'y amènent, mais...

¹. Référence complète: Editions U. P. C. P., Geste paysanne, 1989, 151 pages. Ecrire à: U. P. C. P., Maison des ruralies, 79 230 Prahecq, France (Coût: 130 FF, soit approximativement 26\$).

II. LE PATRIMOINE DE L'ILE: INVENTAIRE SOMMAIRE.

LES PAYSAGES DE L'ILE VERTE: NOTION DYNAMIQUE.

Rappel d'une définition.

Le paysage est essentiellement une entité vivante.

Dans un contexte fortement humanisé comme celui de l'Ile Verte, il peut être défini comme «un espace comprenant des écosystèmes naturels en interaction avec les technosystèmes humains».

Les divers paysages de l'île constituent des assemblages, des parties d'un tout, des sous-systèmes, dont les propriétés et les caractéristiques proviennent des transactions et des interactions multiples qui interviennent dans leur espace donné.

Voilà pourquoi les grands espaces différenciés de l'île: l'espace forestier, l'espace agricole, les zones de marais, les lieux de villégiature, etc., ont sans cesse évolué et continueront de le faire.

Aucun paysage n'est figé inéluctablement, certains changent brusquement à la suite soit d'une coupe forestière, soit de l'abandon de l'agriculture, soit encore de l'implantation d'une nouvelle résidence ou de la correction d'un chemin; d'autres paysages nous paraissent stationnaires, mais se modifient à long terme par l'accumulation d'effets naturels ou artificiels; si bien qu'il importe avant toute analyse de rappeler le caractère fondamentalement **dynamique** de ce qu'on appellera ici pour fins d'étude «une unité de paysage».

1. LES GRANDES UNITÉS DE PAYSAGE.

On conviendra que le cadre limité de cette étude ne permet que de s'arrêter aux grands ensembles fortement caractérisés, tels qu'un visiteur les perçoit du réseau de chemins publics. Il faudrait investir beaucoup plus de temps pour décrire les nombreux lieux et sites intéressants qui peuvent être perçus soit de la mer, soit par randonnée pédestre hors des chemins battus.

1.1 Le panorama de l'île, vu de l'extérieur.

Vu de la côte sud ou aperçu progressivement du bateau, ce panorama général correspond encore à la désignation première de l'île, l'île Verte. Le couvert forestier domine et, particulièrement du côté nord, le vert profond des résineux qualifie très justement le champ visuel. Sur le versant sud, les champs marins, les parcelles en culture et l'arrière-plan forestier composent un étagement de demi-teintes où, encore là, les verts dominent.

Le bâti s'offre d'abord à la vue comme un mince ruban bordant la route. Apparaissent ensuite les ensembles groupés aux volumes multiples, situés sur la terrasse inférieure.

1.2 Les paysages bâtis.

Majoritairement reliés à la double fonction productive de l'île — la pêche et l'agriculture — les paysages bâtis présentent une cohérence remarquable dans leur organisation. La logique de chacun des systèmes paysagers transparait, même pour un œil peu averti: il est facile de «lire le paysage culturel» sur l'île.

En raison de quelques variantes notables, il convient de les séparer en quatre unités. Soit:

1.2.1 Les paysages agricoles du versant sud.

Répartis d'ouest en est sur la terrasse, les paysages agricoles du versant-sud se présentent en une succession d'ensemble de bâtiments comprenant généralement une habitation, une grange-étable et au moins trois ou quatre autres dépendances fonctionnelles (fournil, saline, fumoir, remise, etc.). Les traits généraux de ces ensembles proviennent:

- de leur rythme d'implantation,
- de leur localisation le long du chemin public,
- de leur disposition fonctionnelle,
- de leur cohérence en terme de volumétrie, de typologie architecturale et de matériaux.

À la rigueur, on pourrait considérer comme une unité particulière les quatre ensembles d'exploitation établis sur les basses terrasses (soit les ensembles M. Minville, P. Fontaine, J.-B. Ouellet et L.-D. Michaud). Mais leur distinction n'origine en fait que de la morphologie particulière de leurs sites. La zone du quai principal appartient à cette famille.

Quant aux traits spécifiques de certaines parties de cet espace, ils sont indiqués soit sur la carte de sensibilité, soit sur les fiches d'inventaires, soit enfin dans les recommandations de conservation.

1.2.2 Le paysage de la pointe du phare.

Seule partie habitée du rivage nord, cette pointe sablonneuse, autrefois cultivée, se distingue par sa fonction mixte industrielle et agricole (maintenant complexe récréatif). Elle présente aussi des caractères particuliers en raison de son site et de son architecture spécifique; elle s'apparente néanmoins par son implantation et son organisation fonctionnelle aux autres ensembles bâtis de l'île.

L'éclat des couleurs — blanc et rouge — contribue à singulariser l'ensemble en le détachant comme un îlot-repère sur les roches grises du littoral nord.

1.2.3 La pointe de l'est, la Rochelière.

L'extrémité est de l'île se caractérise par un relief de pics rocheux et de crans parallèles, dont les échancrures comblées par les dépôts de sables ont créé autant de petites plages et d'anses d'aspect très pittoresque. L'implantation libre et spontanée de petits chalets, nichés dans les replats ou adossés au roc, confère au secteur un charme certain.

Le charme de la pointe de l'est.
N° négatif C - 89 - 01 - 01 (35)



Outre les contraintes évidentes de mise aux normes (puits, réseau de distribution des services publics), il apparait évident que l'équilibre de cette zone est fragile et que les seuils de densité doivent être précisés.

1.2.4 Le hameau de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

Situé à l'ouest de l'île, dans la partie la plus agricole du versant sud, le hameau regroupe, de part et d'autre du chemin, trois ou quatre habitations, un grand complexe agricole comprenant aussi une ancienne usine de transformation de poisson, un imposant presbytère, une salle communautaire servant d'église (celle de 1874 ayant été incendiée en 1972), ainsi que le cimetière; au total, une vingtaine de bâtiments. La perte de l'église a créé un vide architectural et paysager qui n'a pas été adéquatement rempli par la modeste salle qu'on a érigée par la suite.

L'intérêt architectural de ce noyau de type village-rue est encore suffisamment grand pour envisager une revalorisation et l'introduction de fonctions mixtes.

1.3 Les paysages naturels.

Outre le panorama général de l'île précédemment décrit (voir 1.1), un certain nombre de paysages naturels méritent une attention particulière en raison de leur valeur intrinsèque et des possibilités d'accès qu'ils peuvent offrir.

1.3.1 La pointe du Bout d'en Haut.

Fortement aplanie et érodée par l'action mécanique des eaux, du vent et des glaces, cette pointe est constituée d'affleurements rocheux et de crêtes de plages formées de sables et de schistes qui entourent une cuvette marécageuse (la Grande mare). Végétation et faune des marais s'y sont installées; la flore arboricole y est rare.

Fortement exposée à tous les vents, cette pointe est peu propice à d'autres types d'activité que l'observation et la promenade.



Un paysage rude, le Bout d'en Haut.
N° négatif C - 89 - 06 - 07 (35)

1.3.2 L'anse des Fraser-littoral nord.

Sur le lot #47, propriété de M. Léo Fraser, un chemin traverse l'île dans sa largeur pour mener à une terrasse étroite qui s'étire entre la falaise de schistes et le rivage rocheux. Bien située et relativement abritée, cette terrasse ne manque pas d'intérêt et permet d'appréhender la nature particulière et rude du littoral nord.



Un relief haut en couleurs, l'anse des Fraser.
N° négatif C - 89 - 07 - 19 (35)

Convenablement aménagé pour le camping sauvage, ce site mérite une grande attention.

1.3.3 Le portage.

Traversant les lots #31, #30 et #28 et reliant le chemin public au phare du nord, le sentier appelé «Portage» offre beaucoup d'intérêt: il permet de découvrir le couvert forestier du centre de l'île, se prête bien à l'interprétation de la géologie, de la faune et de la flore, tout en introduisant une agréable diversité d'impressions pour le promeneur.

Il est essentiel de poursuivre sa mise en valeur.



Le portage, une belle promenade.
N° négatif C - 89 - 07 - 23 (35)

1.3.4 La Grande Anse et la plage.

Située à l'extrémité-nord des lots #8, #7 et #9, la Grande Anse est certainement l'un des plus beaux sites de l'île: une succession de terrasses autrefois cultivées descendent vers une grande anse bordée par un récif qui s'assèche à mer basse. La plage de sable fin est remarquable. Un ruisseau coupe le nord des terrasses et se jette en haut de l'anse. Dans sa bordure nord, la crête de plage rejoint un peuplement d'épinettes qui offre un excellent abri et présente plusieurs éclaircies ainsi qu'un chemin voiturier.

C'est ici qu'ont été repérés en 1964 plusieurs sites archéologiques. Les conditions d'exploitation de ce lieu, la variété des ressources et la qualité du site pouvaient être considérées comme optimales à des périodes très anciennes.



Une plage remarquable.
N° négatif C - 89 - 06 - 23 (35)

Ce paysage maritime exceptionnel fait l'objet de recommandations particulières plus loin dans ce rapport.

1.3.5 Les habitats fauniques.

La plupart des champs marins qui longent le sud de l'île constituent à la fois des paysages naturels particuliers et des habitats fauniques à préserver. Les trois secteurs identifiés dans le plan d'aménagement sont certes importants, mais on peut se demander si une approche plus générale de conservation ne serait pas mieux appropriée?

Quoiqu'il en soit, il serait opportun de vérifier le statut exact de ces zones d'habitats auprès des spécialistes de la faune aquatique.

2. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL.

La grande majorité du patrimoine bâti de l'île Verte traduit, tant par sa forme que la diversité de ses composantes, les fonctions qui lui ont été assignées par ceux qui l'ont façonné.

L'occupation principale des habitants de l'île, qui jusqu'à une époque relativement récente était celle d'agriculteur-pêcheur, a contribué à conférer une grande homogénéité aux habitats, notamment en ce qui concerne la fonction des bâtiments. Tout de même, il existe de nombreuses nuances, permettant de différencier souvent les maisons les unes des autres. Pensons aux matériaux et aux techniques de construction, à l'orientation de la façade principale ou aux éléments de décor. Dans ce dernier cas, leur degré d'élaboration et leur importance dépendent généralement de l'aisance pécuniaire du propriétaire de la maison. L'ensemble de ces éléments varie également suivant l'époque de construction ou de transformation des bâtiments.

Ainsi, pour bien asseoir une typologie des diverses constituantes du patrimoine architectural de l'île, il nous est apparu important de prendre en compte tous ces paramètres, quand cela s'avérait possible.

2.1 La méthodologie.

La présentation des fiches de travail.

La base de notre typologie repose sur une fiche sur laquelle figure un certain nombre de paramètres ou descripteurs (voir fiches en annexe). Ceux-ci se divisent en deux grandes catégories. La première regroupe les données d'ordre général: nom du propriétaire, numéro de cadastre, affectation ancienne et présente de la maison, ainsi que son état, etc. La seconde comprend les données spécifiques se rapportant aux principales caractéristiques morphologiques et stylistiques du bâtiment: type de plan, nombre d'étages, type de toit, matériaux, techniques, revêtements, etc. Une place est toujours réservée pour les remarques.

Chaque fiche comporte une ou des photographies du bâtiment décrit. Les fiches sont numérotées et regroupées selon un ordre correspondant à celui du cadastre. Ainsi, les bâtiments fichés se présentent d'Est en Ouest. Et tous les bâtiments se trouvant sur un même lot ont été regroupés.

La sélection des bâtiments.

Divers critères ont été pris en compte pour la sélection des bâtiments: leur valeur patrimoniale apparente, leur degré de représentativité quant à leur appartenance à un genre ou à un type particulier, leur localisation sur un site exceptionnel (par exemple, le site du phare) et/ou leur insertion dans un ensemble bâti particulièrement bien conservé. Dans ce dernier cas, une maison d'un intérêt relatif a été tout de même retenue, parce qu'insérée dans un ensemble de bâtiments secondaires d'intérêt supérieur. À l'inverse, des bâtiments secondaires possédant une simple valeur d'accompagnement ont été retenus, parce que se trouvant sur le site d'une maison de grand intérêt.

Enfin, un échantillonnage des autres types de bâtiments de l'île, ceux de peu de valeur patrimoniale (par exemple, les chalets), a été constitué. Ces informations pourront toujours être utilisées à d'autres fins.

Limites des informations contenues dans les fiches de travail.

L'importance des informations contenues dans les fiches de travail varie suivant celle du bâtiment concerné. De plus, un certain nombre de données n'ont pu être colligées; soit que le propriétaire de la maison était absent lors de notre passage, soit que la maison ait subi tellement de transformations, intérieures et/ou extérieures, qu'il devenait impossible de retrouver toutes les informations s'y rapportant. Par ailleurs, beaucoup de maisons de l'île ont été l'objet de tant de transformations qu'il devient alors difficile d'en identifier les influences stylistiques. Par contre, chez d'autres, plusieurs influences stylistiques entremêlées sont perceptibles, signe que la plupart des transformations s'y rapportant furent effectuées à des périodes différentes.

2.2 La typologie.

2.2.1 Les maisons.

Un échantillonnage représentatif de 38 maisons a servi à établir la typologie des maisons de l'île Verte. Les trois écoles et le phare, qui ont une fonction résidentielle accessoire, ne sont pas ici pris en compte.

Cette typologie repose sur les caractéristiques morphologiques principales des maisons choisies. Ainsi, la grande majorité de ces dernières — 89,5% — ne possèdent qu'un rez-de-chaussée surmonté d'un comble. Les autres possèdent un étage, outre les combles, au-dessus du rez-de-chaussée. Plus de 80% des maisons montrent un rez-de-chaussée surélevé du côté de la façade principale; les autres, un rez-de-chaussée de plain-pied auquel on accède par deux ou trois marches. Près de trois maisons sur cinq disposent

d'annexes. Ces annexes forment un «L» avec la maison (44, 7% de l'ensemble des maisons) ou sont disposées selon un plan contigu, prolongeant la façade (7, 9% de l'ensemble des maisons).

Répartition des maisons suivant les types de toit.

Le seul élément permettant de départager l'ensemble des habitations de l'île est la forme des toits. Les autres caractéristiques morphologiques (avec étage ou non, plan en «L» ou contigu) ne sont pas significatifs, car généralisés. Et, pour les raisons évoquées plus haut, il est tout à fait illusoire de tenter de classer les maisons de l'île selon les influences stylistiques. Il nous a donc fallu se rabattre sur la forme des toits.

Selon les toits, les maisons de l'île peuvent être réparties en quatre types principaux suivant qu'elles possèdent:

- un toit à la Mansard
- un toit en pavillon
- un toit à lucarne-pignon
- un toit à deux versants

2.2.1.1 Type I : le toit à la Mansard.

Ce toit représente 10, 53% de l'ensemble des maisons. Ces dernières disposent toutes d'un rez-de-chaussée surélevé au niveau duquel se trouve une galerie et aucune d'entre elles ne possède d'étage au-dessus du rez-de-chaussée, exception faite des combles. Sur les quatre spécimens appartenant à ce type, trois d'entre elles possèdent une annexe et l'une a été agrandie. Le plan de ces quatre maisons se distingue par la faible largeur des façades latérales. La plus petite d'entre elles ne mesure en effet que 6, 22 mètres de large et la plus grande, moins de 7 mètres.

Ce type de toit, aux terrassons fortement inclinés et à l'égout des brisis retroussé, est caractéristique du style Second Empire, particulièrement connu dans l'architecture domestique québécoise à partir des années 1870 jusqu'au début du XXe siècle.



Toit à la Mansard
Exemple-type. Lot #24 p.
N° négatif C - 89 - 03 - 03 (35)

2.2.1.2 Type II : le toit en pavillon.

Ce toit ne représente que 7, 89% des maisons. Il ne comprend que **trois** spécimens, dont deux possèdent un étage au-dessus du rez-de-chaussée. Tous sont caractéristiques du style Néo-colonial (Colonial Revival), populaire au Québec de 1880 à 1950 environ. Ce style emprunte, en les simplifiant parfois de façon considérable, la forme et le décor de styles antérieurs. Ainsi, le presbytère construit en 1880 emprunte au style Regency la forme de son toit aux égouts retroussés et le décor de sa porte située à l'étage de la façade principale.



Toit en pavillon

Le presbytère.

N° négatif C - 89 - 04 - 21 (35)

2.2.1.3 Type III : le toit à lucarne-pignon.

Ce type ne comprend que 2, 63% des habitations et n'est représenté que par **une** seule maison. Avec sa cuisine d'été, cette maison est bâtie selon un plan en «L». Elle possède un rez-de-chaussée surélevé auquel on accède par une galerie en façade principale.

L'organisation symétrique des ouvertures y traduit l'influence du Néo-classicisme. En revanche, en toiture, la lucarne-pignon est caractéristique du style Néo-gothique.

Le Néo-classicisme fut en vogue au Québec au cours des années 1830-1860 et le style Néo-gothique se rencontre sous diverses formes à partir des années 1830 jusqu'au début du XXe siècle.



Toit à lucarne-pignon
 Lot 10 p.
 N° négatif C - 89 - 01 - 28 (35)

2.2.1.4 Type IV : le toit à deux versants.

Ce type est de loin le plus important que l'on rencontre sur l'île, puisqu'il représente 78, 95% des toits, soit 30 habitations. Certains de ces toits possèdent des avant-toits retroussés; d'autres, des toits dotés d'égouts droits. Plus de 73% des maisons à toit à deux versants possèdent un rez-de-chaussée surélevé; les autres, un rez-de-chaussée de plain-pied. Seulement deux maisons à toit à deux versants comportent un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Plus de 56% de ces maisons disposent d'une annexe. Les annexes de 70, 6% d'entre elles forment un plan en «L» et celles qui constituent un prolongement de la façade (plan contigu), 17, 7%. Les autres maisons qui disposent d'annexes épousent avec elle des plans aux formes variables.

Principaux types de maison à toit à deux versants suivant les influences stylistiques.

A) Influence néo-classique (circa 1830-1860).

a) Sans annexe.

- Rez-de-chaussée surélevé en façade principale avec galerie.
- Organisation symétrique des ouvertures en façade principale.
- Avant-toits retroussés.



N° négatif C - 89 - 05 - 04 (35)

b) Avec annexe (plan en «L»).

- Rez-de-chaussée de plain-pied en façade principale.
- Organisation symétrique des ouvertures en façade principale.
- Avant-toits retroussés, avec retours de corniches en pignons.



N° négatif C - 89 - 02 - 36 (35)

c) Avec annexe (plan contigu).

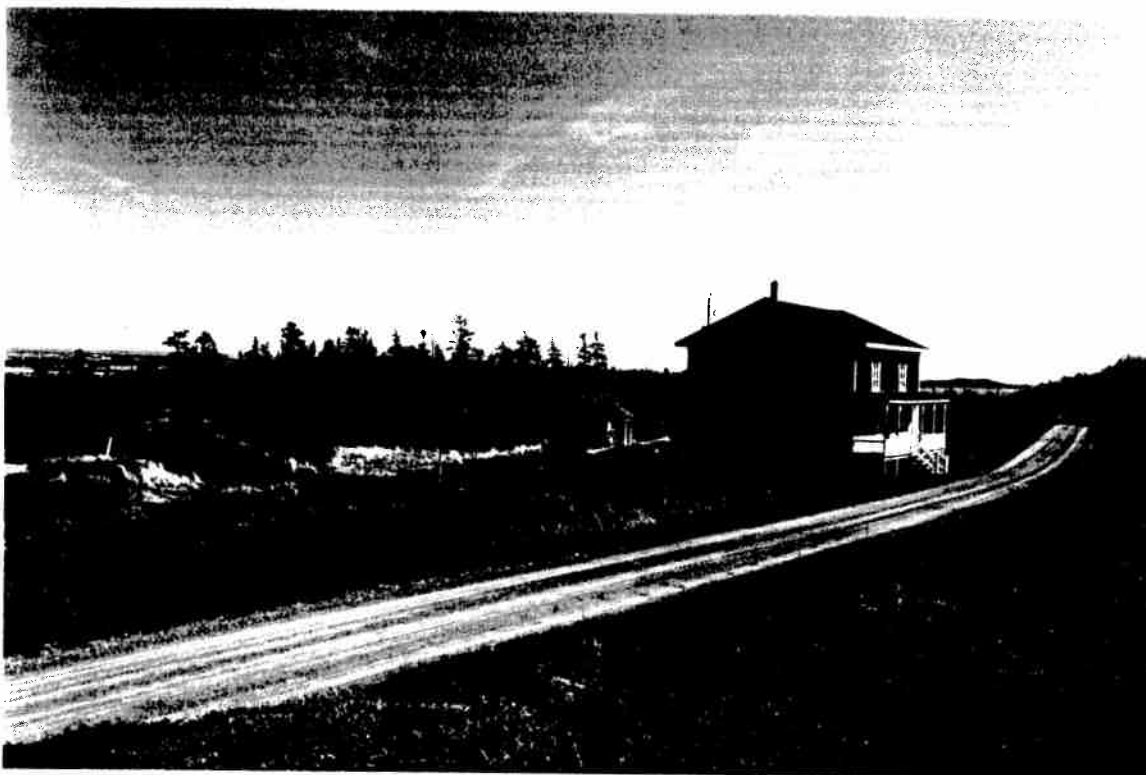
- Rez-de-chaussée surélevé en façade principale.
- Organisation symétrique des ouvertures en façade principale.
- Avant-toits retroussés.



N° négatif C - 89 - 03 - 13 (35)

B) Influence Néo-coloniale (Colonial Revival) (circa 1880-1950).

Ce style emprunte les formes et le décor de styles antérieurs en les simplifiant.



N° négatif C - 89 - 02 - 19 (35)



N° négatif C - 89 - 02 - 20 (35)

- Influence de l'architecture néo-classique. Pente faible de la toiture, décor Néo-Grec, rez-de-chaussée surélevé, organisation symétrique des ouvertures.

B) Influence Néo-Queen-Ann (Néo-Reine-Anne) (circa 1890-1915).

Ce style, comme le précédent, emprunte à des styles antérieurs (Classique, Reine-Anne baroque, Renaissance). Ces emprunts sont toutefois beaucoup plus anecdotiques.

a) Avec rez-de-chaussée surélevé

- Organisation symétrique des ouvertures.
- Retour des corniches en pignons.
- Égouts droits.
- Lucarne-fronton avec porte vitrée (type de vitres caractéristiques).
- Balustrades du balcon et de la galerie.
- Toiture en terrasse de l'annexe avec faux fronton en façade.



Nº négatif C - 89 - 02 - 07 (35)

b) Avec rez-de-chaussée de plain-pied.



N° négatif C - 89 - 04 - 16 (35)

- Égouts droits.
- Retours de corniches en pignons.
- Faux pignon à gradins de l'annexe.
- Ouverture circulaire dans l'annexe.
- Éléments de décor de la galerie et des lucarnes.

2.2.2 Les bâtiments secondaires.

L'abandon quasi total des activités reliées à la pêche et à l'agriculture a entraîné la disparition d'un grand nombre de bâtiments secondaires, notamment au cours des 15 dernières années. Par ailleurs, ceux qui subsistent ont, pour la plupart, perdu leur fonction originale et sont inutilisés ou servent à d'autres fins. Comme leur entretien s'avérerait relativement onéreux, plusieurs de ces bâtiments sont laissés à l'abandon et menacent de disparaître à plus ou moins long terme, si rien n'est entrepris pour les sauvegarder.

Les bâtiments secondaires qui subsistent peuvent être regroupés en trois grandes catégories, selon la fonction originale qu'ils avaient.

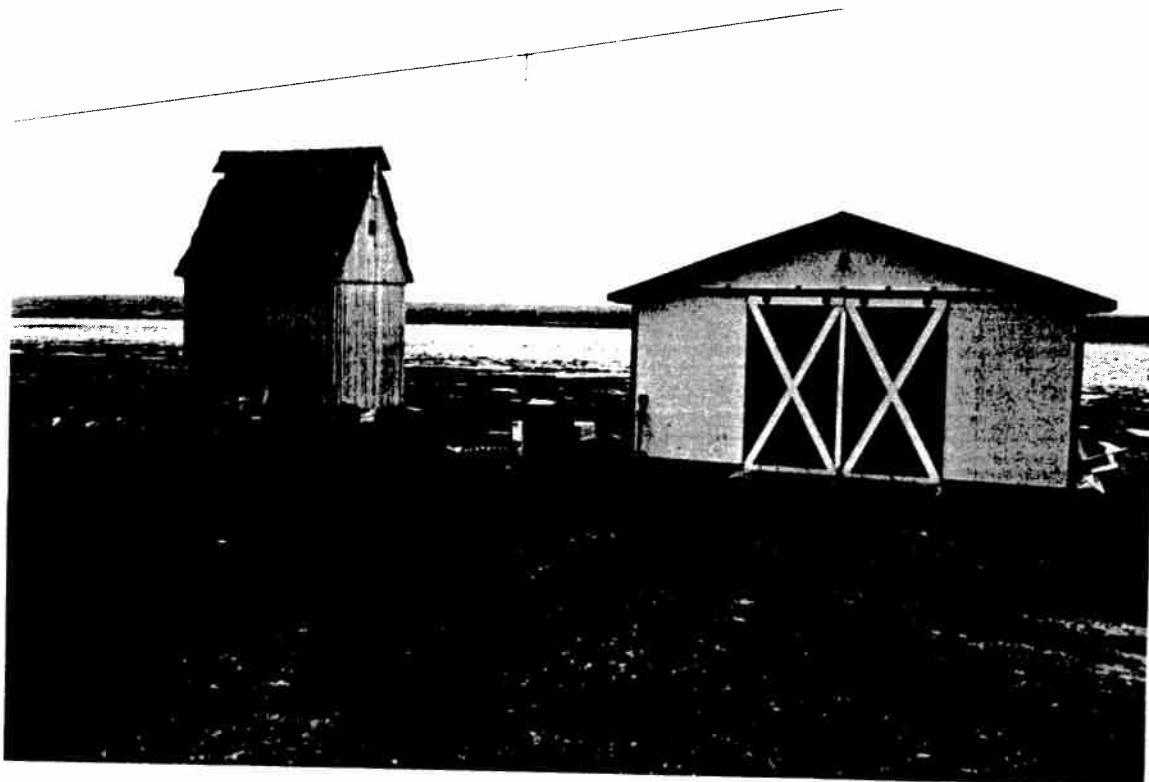
- **Les bâtiments reliés à la pêche (fumoirs, salines);**
- **Les bâtiments reliés à l'agriculture (granges, étables, porcheries, hangars, etc.);**
- **Les bâtiments reliés aux activités domestiques (fournils, ateliers, etc.).**

Ceci dit, il est vrai qu'à l'occasion certains bâtiments pouvaient avoir des fonctions mixtes et regrouper deux types d'activités.

- **Les bâtiments reliés à la pêche.**

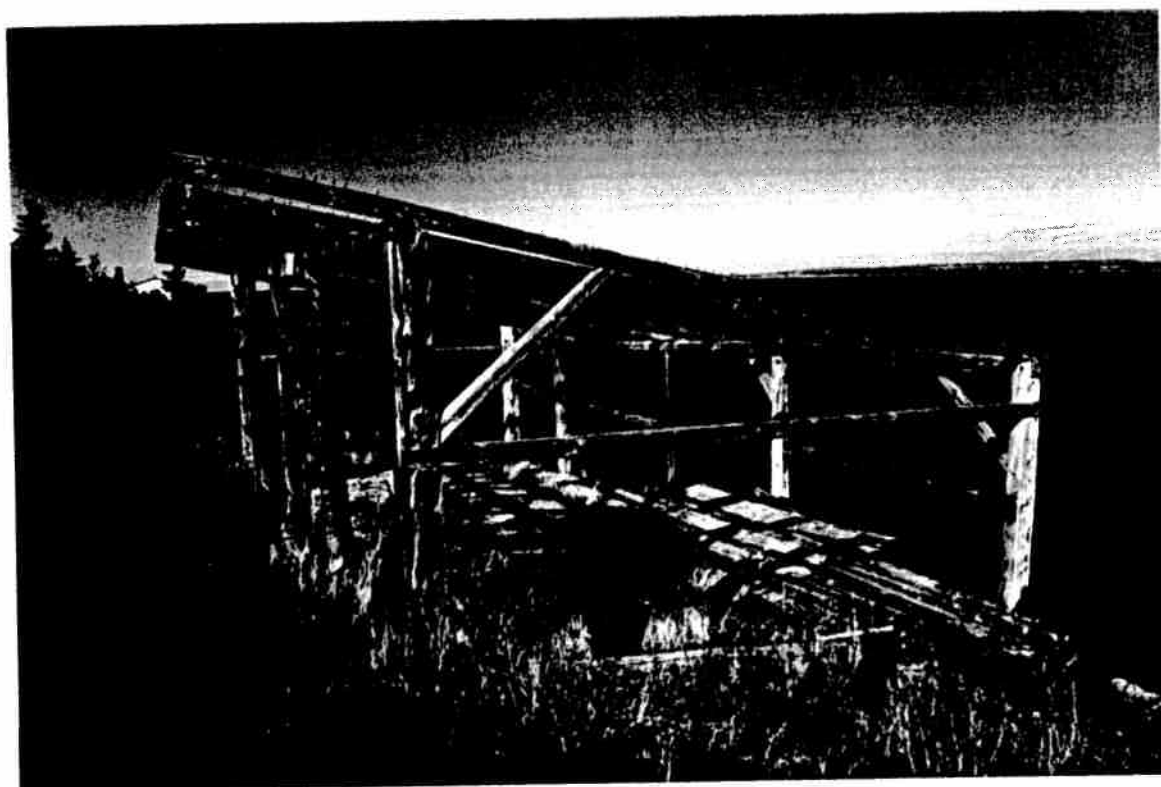
À gauche, fumoir traditionnel et à droite, saline contemporaine.

N° négatif C - 89 - 03 - 34 (35)





Fumoir et saline traditionnels restaurés.
N° négatif C - 89 - 03 - 04 (35)



Ossature d'une ancienne saline.
N° négatif C - 89 - 02 - 17 (35)

• **Les bâtiments reliés à l'agriculture.**

— Les granges-étables.

Si l'on considère les genres de toits qui les coiffent, les granges-étables se répartissent en trois types:

- * Celles ayant une toiture à deux versants;
- * Celles ayant une toiture à la Mansard;
- * Celles ayant une toiture à croupe.

Ces granges-étables se répartissent ensuite en sous-types suivant que l'accès au fenil s'effectue de plain-pied ou par une rampe d'accès, ce dernier sous-type étant le plus fréquent. Notons que, la plupart du temps, il existe des accès sur les deux côtés du bâtiment. Assez souvent, on retrouve aussi un petit bâtiment placé en appenti contre un des murs-pignons, qui sert généralement de hangar à voiture. Les granges-étables anciennes ne semblent pas avoir eu de lanternon, afin d'assurer la ventilation du grenier. Toutefois, les granges les plus récentes possèdent un conduit de ventilation disposé contre un des longs pans.

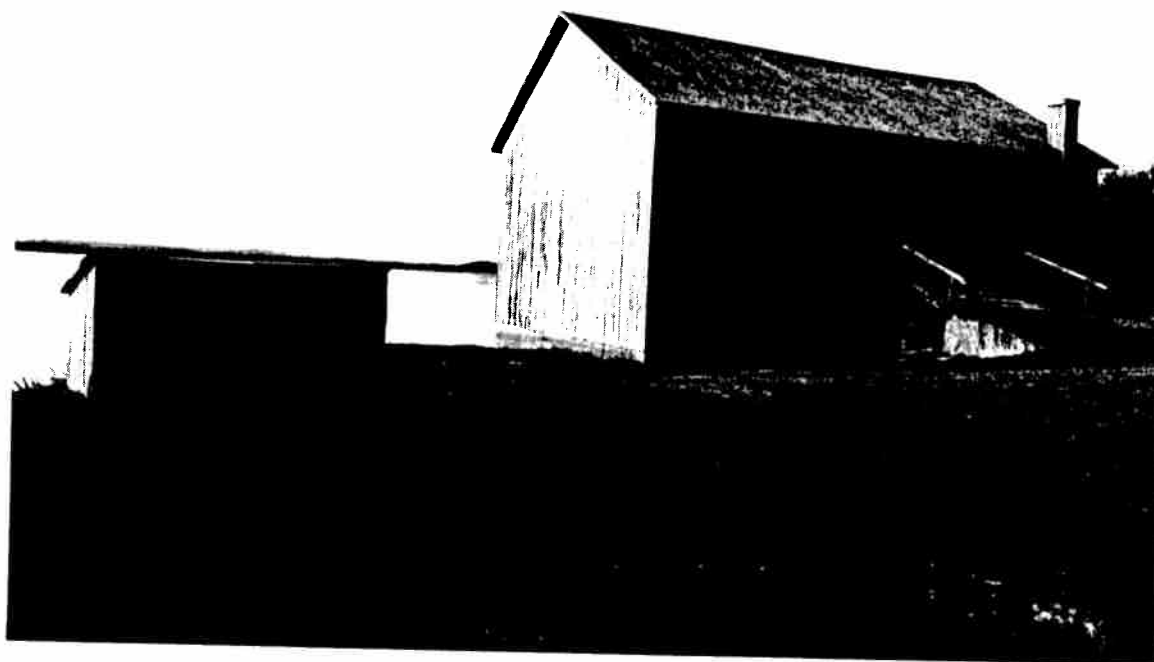
Toutes les granges-étables présentent des murs extérieurs lambrissés de planches verticales. Leur toiture est en bardeau ou en tôle embossée.

Voici des exemples-types:



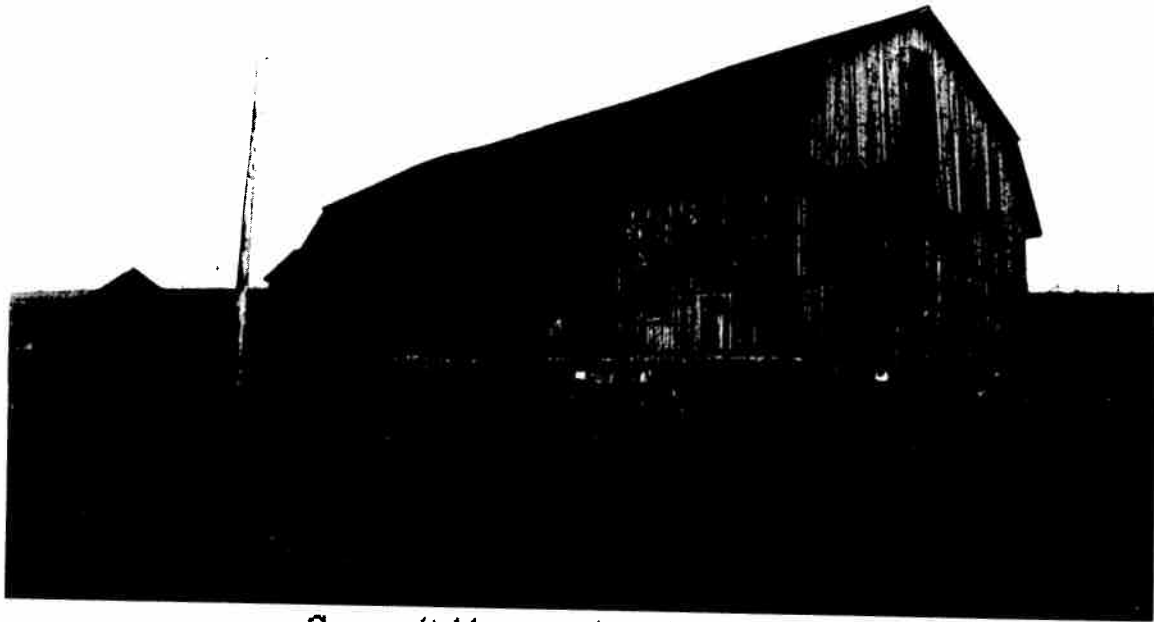
Grange-étable avec toiture à deux versants
et accès de plain-pied.

N° négatif C - 89 - 02 - 35 (35)



Grange-étable avec toiture à deux versants
et rampe d'accès au fenil.

N° négatif C - 89 - 02 - 27 (35)



Grange-étable avec toiture à la Mansard
et accès de plain-pied.

N° négatif C - 89 - 05 - 26 (35)



Grange-étable avec toiture à la Mansard
avec demi-croupe.

N° négatif C - 89 - 05 - 06 (35)

— Les granges.

Ce type de bâtiment se retrouvait généralement sur le plateau central où se trouvent les champs.



Grange isolée.
N° négatif C - 89 - 06 - 24 (35)

— Les autres types de bâtiments secondaires liés à l'agriculture.

Le nombre des autres types de bâtiments et leur usage montrent l'importance qu'avait autrefois l'agriculture: hangars à bois ou à voiture, poulaillers, porcheries, laiteries, etc. Assez souvent, ces bâtiments servaient à plusieurs fonctions, généralement à deux. Des étables, par exemple, abritaient autant des chevaux que des bovins, des porcs et des moutons. On pouvait à l'occasion y trouver un four où se préparaient la «bouette» pour les porcs et l'eau à bouillir pour les boucheries.



Écurie-porcherie-fournil.
N° négatif C - 89 - 01 - 27 (35)



Four servant à préparer la «bouette».
N° négatif C - 89 - 05 - 14 (35)



Grange-étable et hangar à voitures.
N° négatif C - 89 - 01 - 26 (35)

• **Les bâtiments reliés aux activités domestiques (non inclus dans les annexes de la maison).**

Ce type de bâtiment peut servir à certaines fonctions reliées tout de même à la vie agricole. À cet effet, mentionnons les fournils, les laiteries et les ateliers ou boutiques.

— Les fournils.

Il subsiste quelques exemplaires de fournils, dont certains sont en fort mauvais état. Dans la majorité des cas, on y retrouve à l'intérieur unâtre avec sa potence. L'un d'entre eux possède même un four à pain tout à côté de l'âtre.

Voici des exemples-types.



Fournil et laiterie.
N^o négatif C - 89 - 02 - 02 (35)



Détail du fournil précédent montrant l'appenti
abritant le cul-de-four du four à pain.
N^o négatif C - 89 - 02 - 03 (35)



Âtre avec potence.
N° négatif C - 89 - 04 - 07 (35)



Ancien atelier de menuiserie.
N° négatif C - 89 - 02 - 11 (35)

— Les réservoirs ou citernes.

Bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'un bâtiment, ce type de construction s'avère des plus intéressants. Il est doté d'un toit à deux versants et sert à abriter une citerne d'eau potable, l'aqueduc commun étant absent sur l'île. Les deux pignons sont lambrissés et l'un d'entre eux montre une porte permettant l'accès au réservoir. La citerne est localisée à quelque distance à l'arrière de la maison, loin des sources possibles de contamination.



N° négatif C - 89 - 05 - 01 (35)

2.3 L'orientation des façades principales.

Dans la grande majorité des cas, la route exerce une influence déterminante dans l'orientation des façades principales des maisons de l'île. En effet, que les maisons soient bâties du côté nord ou du côté sud de la route, leur façade principale regarde la route. On peut nuancer cette affirmation en constatant un épiphénomène qui mériterait d'être expliqué: plusieurs maisons situées très en retrait du côté sud présentent leur façade principale également du côté sud. Ne témoigneraient-elles pas d'un axe de peuplement antérieur au tracé de la route? Signalons, par ailleurs, que l'entrée la plus utilisée était celle située dans l'annexe, en façade postérieure de la maison.

2.4 Les matériaux de gros oeuvre (murs extérieurs) et les techniques de construction.

Toutes les maisons de l'île faisant partie de notre échantillonnage sont de bois. Selon l'époque où elles ont été construites, elles sont:

- en pièce sur pièce, équarries ou sciées, assemblées aux retours d'angles à queue d'aronde ou à coulisse avec poteaux;
- en charpente à claire-voie, avec lambrissage de planches à l'intérieur et à l'extérieur, isolées avec du bran de scie;
- en madrier sur le cant.

Les murs reposent sur des fondations de maçonnerie ou de béton, souvent percées d'une porte permettant d'accéder à la cave depuis l'extérieur.

2.5 Les matériaux de recouvrement.

Les murs extérieurs.

À l'origine, les murs extérieurs des maisons les plus anciennes étaient revêtus de bardeaux, de planches verticales ou de planches à clins. La plupart de ces revêtements ont été soit renouvelés, soit changés pour des matériaux présumément d'un entretien plus facile: tôle embossée, bardeau d'amiante, papier-brique ou parement de vinyle.

Les toitures.

À l'origine, la majorité des toitures étaient revêtues de bardeaux de cèdre et quelques-unes, de tôle. Ces matériaux ont souvent été remplacés par du bardeau d'asphalte ou de la tôle embossée.

2.6 Les couleurs.

Les maisons de l'île sont aujourd'hui fort colorées. On recourt au blanc, au rouge brique ou sang de boeuf, au gris, au bleu ciel ou outremer, au jaune ou au brun. Toutes possèdent des découpages contrastés (pour l'encadrement des ouvertures, les faux pilastres, etc.) par rapport à la couleur dominante de la maison. Les toits sont peints en rouge ou revêtus de bardeaux d'asphalte de couleur noire, brique, verte ou brune.

Il semble toutefois que la gamme des couleurs ait été à l'origine moins riche. Parmi celles qu'il nous a été possible d'identifier, mentionnons, pour les murs, le blanc, le gris et le rouge sang de boeuf et, pour les toits, le noir («coaltar»), le rouge et le vert.

2.7 Les maisons contemporaines et les «chalets».

Ces types de bâtiments aux formes diverses sont relativement peu nombreux. Ils se rencontrent tout de même un peu partout, érigés sur des lots spécifiquement divisés pour l'occasion. Les «chalets» sont majoritairement regroupés à la pointe est de l'île.

Voici des exemples-types:



N° négatif C - 89 - 01 - 05 (35)



Nº négatif C - 89 - 02 - 09 (35)



Nº négatif C - 89 - 03 - 17 (35)



N° négatif C - 89 - 04 - 04 (35)

2.8 Les écoles de rang.

Deux des trois écoles de rang qui subsistent sur l'île disposent encore de leurs latrines, reliées au corps principal par un passage couvert. La conception de ces écoles correspond aux plans préparés à compter de la fin du XIXe siècle par les architectes du ministère des Travaux publics pour le Département de l'Instruction publique. Dans le bâtiment principal, se trouvait la classe et le logement de l'institutrice.



Nº négatif C - 89 - 02 - 31 (35)

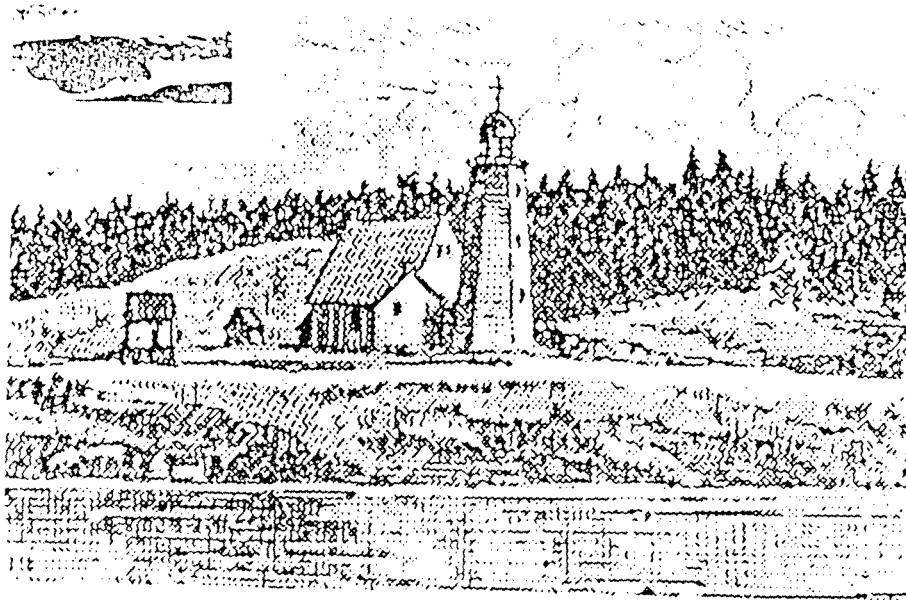


Nº négatif C - 89 - 02 - 32 (35)

2.9 Le phare et les bâtiments situés sur son site².

Le phare.

Érigée entre 1806 et 1808 pour la Trinity House de Québec par le maître-maçon Laurent Cannon, cette tour circulaire de pierre est de 17,06 mètres de hauteur. Le lambris de planches qui la protégeait lui donnait une forme hexagonale. À l'origine, elle était surmontée d'une lanterne, fonctionnant à l'huile de baleine, et d'un système de réflecteurs. L'ensemble était mû par un mécanisme d'horlogerie, à contrepoids, toujours en place. Ce système fut tout de même modifié en 1913, afin de le faire fonctionner au kérosène. Puis, en 1969, on délaissa la lampe au kérosène et ses réflecteurs pour le système automatique qu'on lui connaît aujourd'hui.



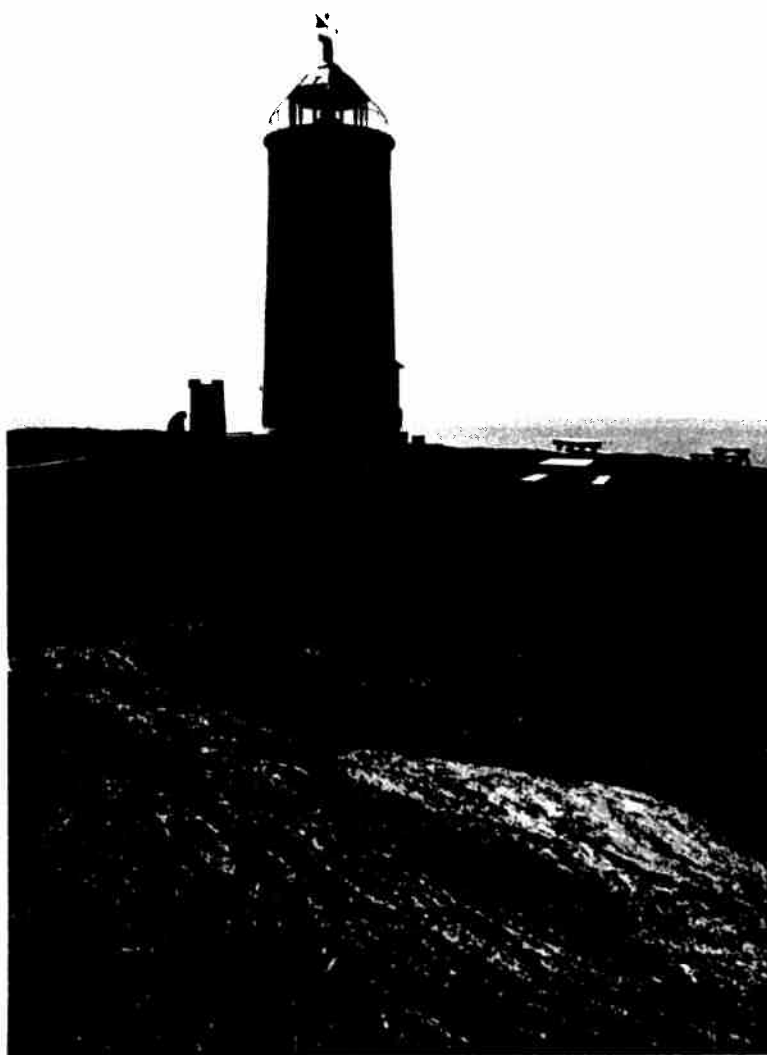
Le phare de l'île Verte en 1877.

Tiré de L'Opinion publique

Extrait de Caron, Monette *et al.*, Le phare de l'île Verte: quelques jalons historiques.

² Pour plus de détails sur l'évolution du site et des bâtiments qui s'y trouvent, voir Caron, Monette, Fraser, Marcel; Fortin, Bruno; Langlois, Louis; Le phare de l'île Verte: quelques jalons historiques, mai 1983, 78p. (rapport de recherche).

À l'intérieur, on retrouve la plupart des éléments menuisés anciens, dont certains peuvent remonter à l'origine de la construction (planchers, escalier, placards, etc.)



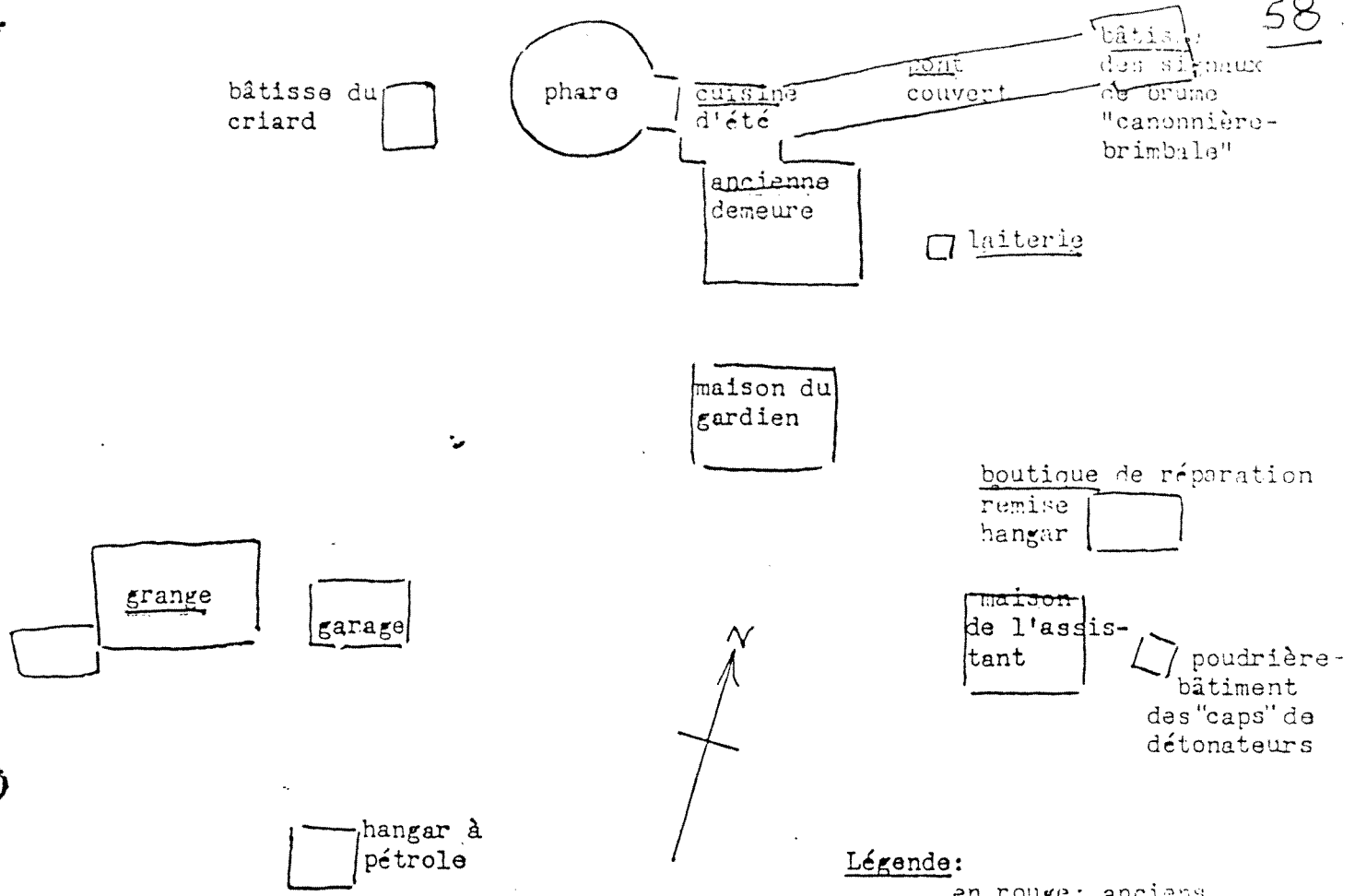
État actuel du phare
N° négatif C - 89 - 06 - 14 (35)

Les autres bâtiments du site.

Depuis l'époque de la construction du phare, le site a subi un certain nombre de transformations qui ont entraîné la disparition de plusieurs bâtiments. Ces derniers avaient été construits à diverses époques pour répondre aux besoins du phare et de ceux qui en assuraient la garde. Les plus récentes transformations remontent à 1959, alors qu'on a démolì l'ancienne maison du gardien pour la remplacer par l'actuelle. C'est également à ce moment que l'on a construit celle de son assistant.



Le complexe du phare avant 1959.
Photo: Collection Gérard Michaud.



Légende:

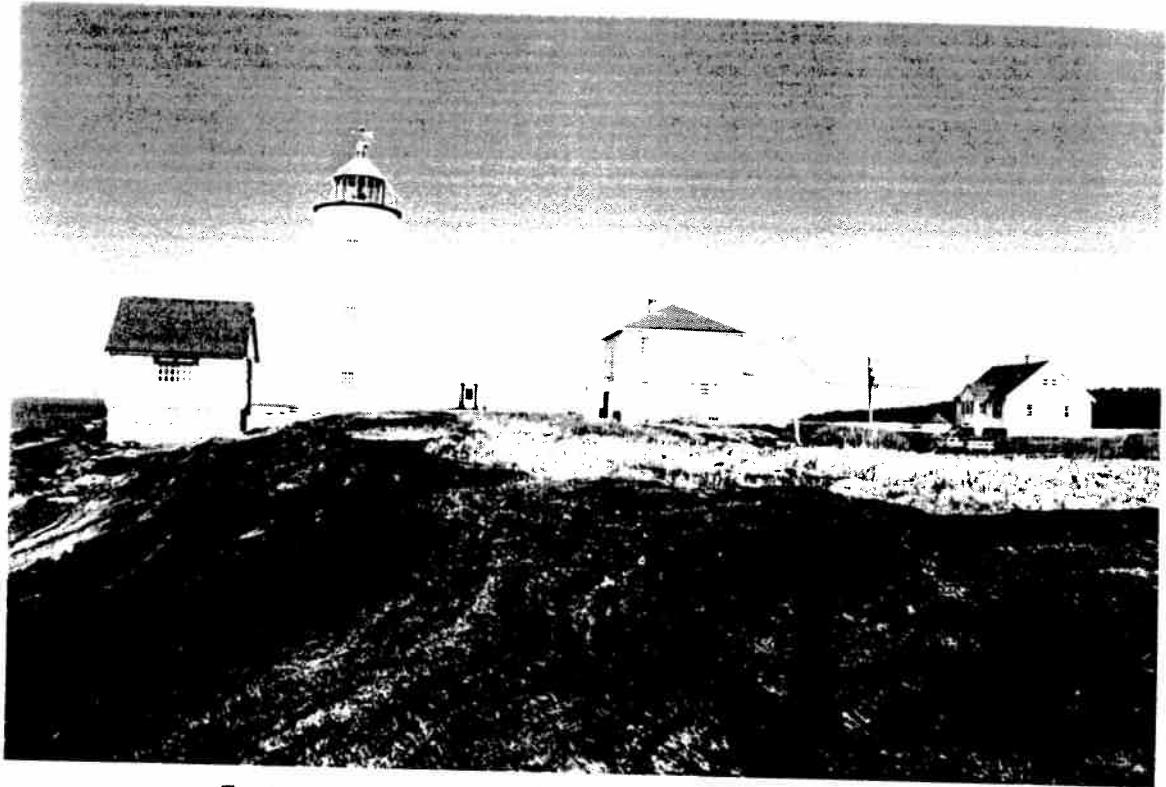
- en rouge: anciens bâtiments
- en noir: bâtiments actuels
- 1 cm : 6 mètres

□ abri du puits

□ poudrière-bâtisse pour bombes de dynamite

Evolution des bâtiments du site.

Extrait de Caron, Monette *et al.*, Le phare de l'île Verte: quelques jalons historiques.



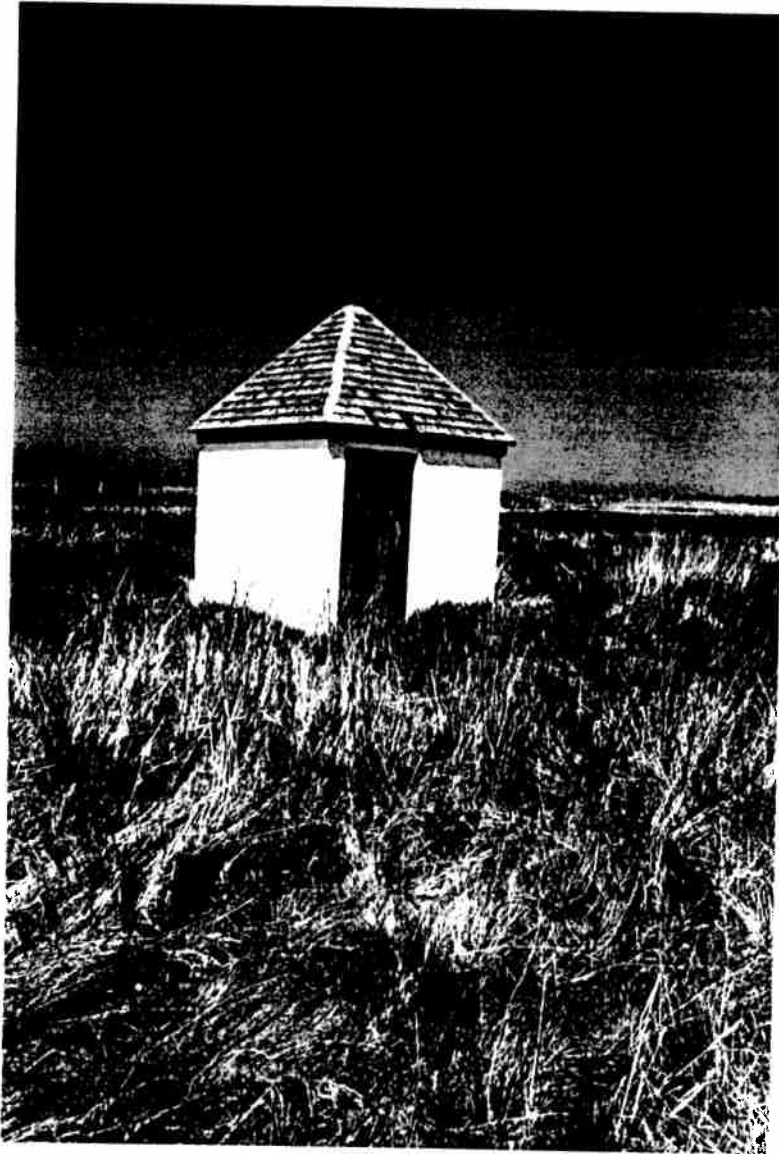
De gauche à droite, le bâtiment du criard, le phare,
la maison du gardien et celle de son assistant.

N° négatif C - 89 - 06 - 12 (35)



Au premier plan, de gauche à droite, le hangar à pétrole et le garage.

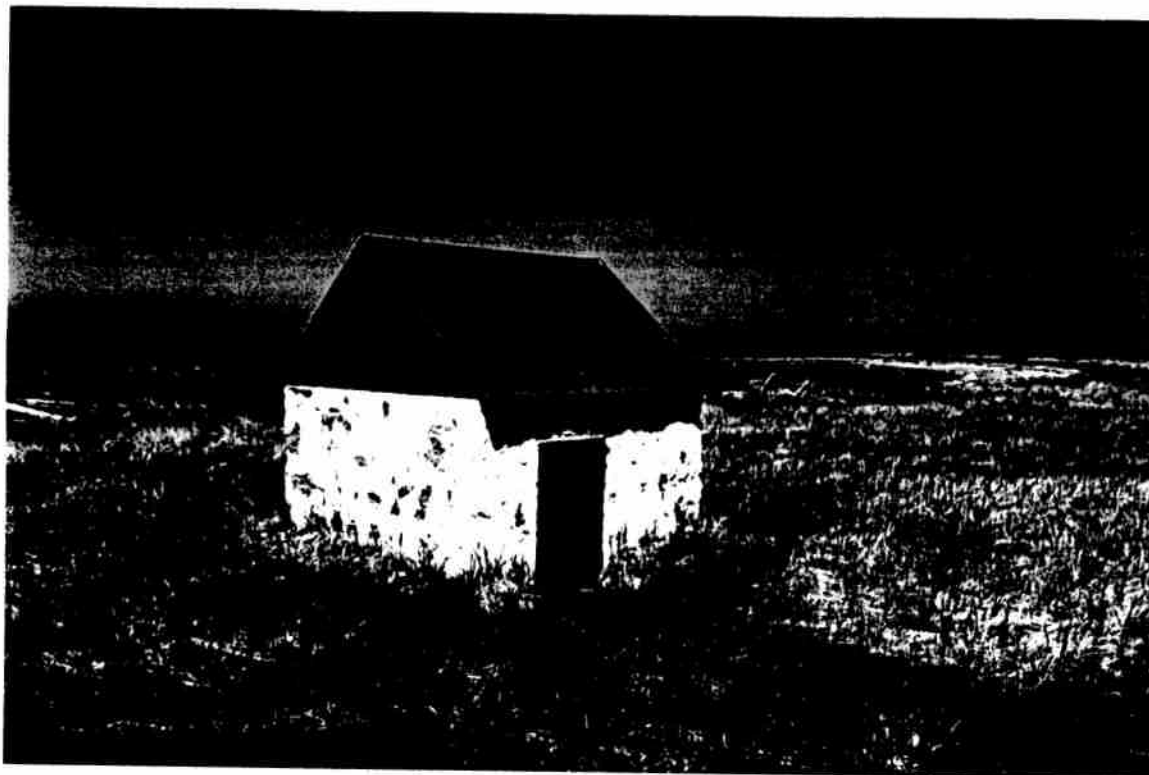
N° négatif C - 89 - 06 - 18 (35)



L'abri du puits.
N^o négatif C - 89 - 06 - 19 (35)



La poudrière.
N° négatif C - 89 - 06 - 20 (35)



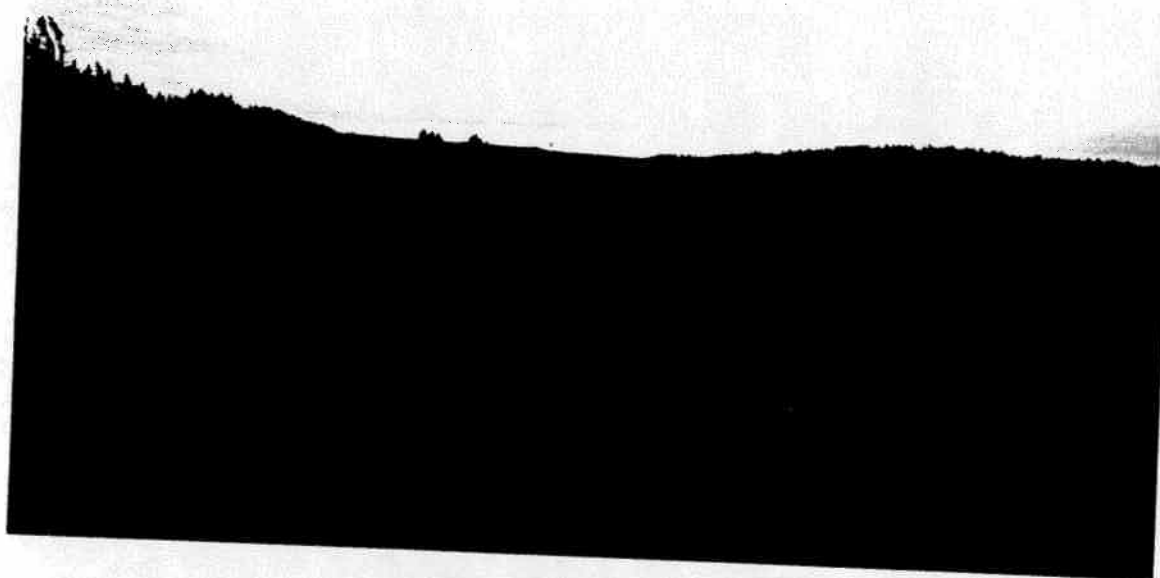
Caveau à légumes qui aurait abrité les détonateurs.
N° négatif C - 89 - 06 - 17 (35)

3. LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE.

3.1 Les sites préhistoriques.

Le rappel historique ne fait que l'évoquer sommairement, mais l'île Verte est un territoire d'une très grande richesse archéologique. Sa localisation stratégique, ses ressources maritimes et terrestres diversifiées laissent présumer une occupation saisonnière importante durant les périodes préhistoriques. La plupart des sites sont localisés sur la terrasse Mitis, soit à une altitude moyenne de six mètres et dont la formation date d'environ 5 000 ans. C'est une occupation amérindienne qui semble s'être prolongée longtemps après l'installation des Euro-québécois, soit jusqu'à la fin du XIXe siècle. Quelques observateurs signalent en effet la présence d'Amérindiens sur l'île en 1841 et 1899.

Les travaux archéologiques qui ont été menés sur l'île en 1964 n'ont eu pour but que de repérer et de localiser sommairement les principaux sites. Il y a certainement lieu, comme on le verra plus loin, d'entreprendre une reconnaissance plus complète et une évaluation du potentiel de certains sites.



Les terrasses, autrefois très fréquentées.

N° négatif C - 89 - 06 - 34 (35)

3.2 Les sites historiques.

Quant à la période historique ou euro-québécoise, le nombre de mentions d'installations de postes de retranchement et de postes de pêches ou de traite justifierait une étude de potentiel comprenant un dépouillement documentaire systématique et des travaux de vérification sur le terrain. Rien de tout cela n'a été encore mené.

4. LE PATRIMOINE MOBILIER.

L'occupation humaine de l'île a généré non seulement des paysages bien particuliers mais aussi un ensemble très caractérisé d'objets mobiliers, comprenant essentiellement des outils, des instruments, des meubles et des objets domestiques.

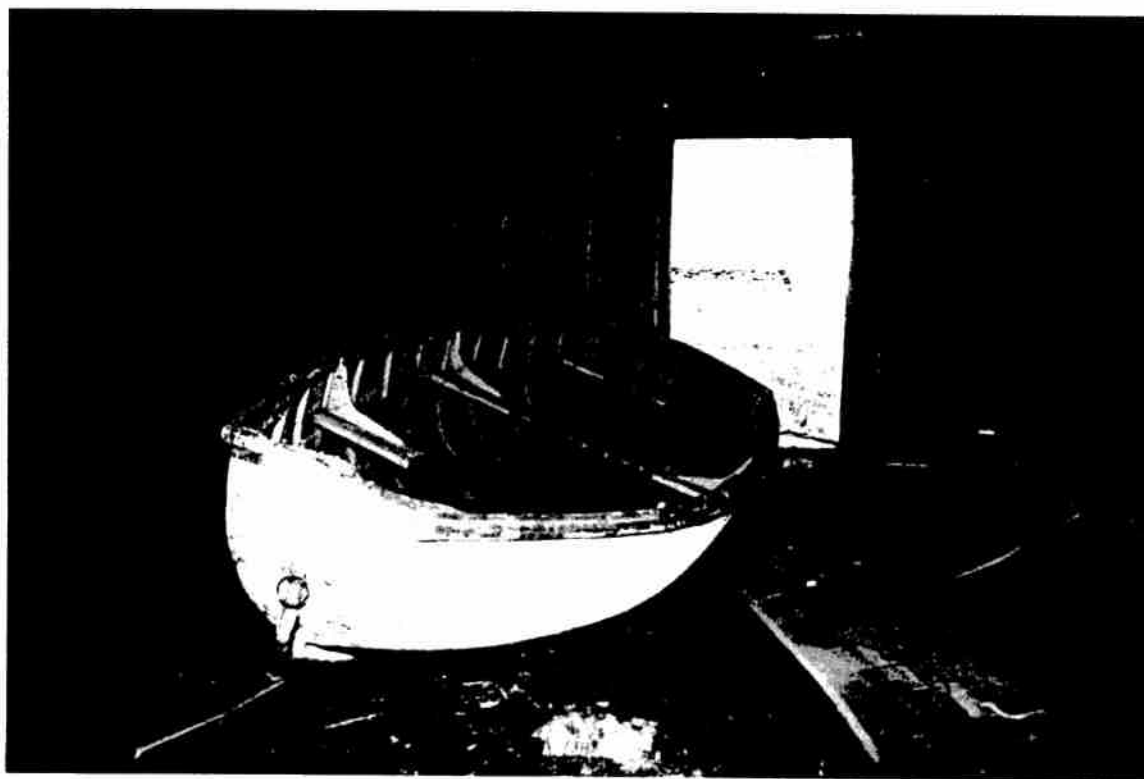
La brièveté de notre mandat ne nous a permis d'identifier que certaines familles d'objets et de repérer quelques ensembles déjà constitués. Leur intérêt s'avère néanmoins suffisamment grand pour justifier une recherche subséquente.

4.1 La pêche et la navigation.

La localisation de l'île, la nature de ses rivages et de son littoral ont donné lieu à une exploitation originale des ressources marines, qui s'est traduite aussi dans la forme des embarcations, instruments et équipements servant à la pêche, aux déplacements et, avant 1930, à la récolte de la mousse de mer (zostère marine). On a pu ainsi repérer plusieurs types d'embarcation:



Chaland à moteur.
N° négatif C - 89 - 01 - 06 (35)



Canot à rame.
N° négatif C - 89 - 01 - 34 (35)



Canot à glace.

N^o négatif C - 89 - 07 - 17 (35)

Ce tableau devrait être complété d'une cueillette systématique d'outils, d'instruments, de vêtements et d'accessoires, comme aussi d'enquêtes sur le savoir technique des constructeurs locaux d'embarcations. On nous a signalé, par exemple, au moins un constructeur de bateau encore actif, M. Raoul Dionne.

4.2 L'agriculture.

Cette activité importante mériterait elle aussi une approche planifiée. Le type d'agriculture et d'élevage pratiqué sur l'île et son déclin observé depuis la deuxième guerre mondiale permettent de soupçonner un renouvellement plus lent et plus tardif du stock des instruments et machines aratoires. Les insulaires auraient été plus conservateurs à cet égard: un ami de l'île, M. Jean-Paul Dechénes, a pu rassembler dans sa grange plusieurs instruments anciens, parmi lesquels se trouvent une trémie fabriquée par la manufacture Charles Bertrand de l'Isle-Verte, des instruments de la Fonderie Desjardins, de Saint-André de Kamouraska, et plusieurs autres instruments à traction animale.



Récolter le varech pour enrichir le jardin, ferme A. Fraser.

N° négatif C - 89 - 05 - 02 (35)

4.3 Objets domestiques.

Le temps ne nous permettait guère de procéder davantage qu'à une observation superficielle des reliquats d'autres époques. Plusieurs maisons, dépendances et hangars paraissent contenir cependant beaucoup d'objets témoins de la vie d'autrefois: accessoires de fournil, de four à pain, mobilier de cuisine, poêles, etc.

Seul un inventaire systématique permettrait d'identifier les périodes historiques les mieux représentés et les aspects de la vie de tous les jours qui pourraient éventuellement être mis en valeur sur l'île même.

Nous abordons cette possibilité un peu plus loin dans le rapport.

4.4 Vie sociale et religieuse.

Les commentaires précédents valent également à l'égard de cet aspect de la vie sur l'île. Quelques stèles funéraires méritent l'attention dans l'enclos paroissial. Ces éléments, devenus immeubles par destination, personnalisent l'espace habité et lui donnent une profondeur qu'il importe de préserver et de faire apprécier du visiteur.



Le cimetière.

N° négatif C - 89 - 04 - 26 (35)

De même, trois croix de chemin, d'un modèle presque identique, jalonnent la route.



Érigée en 1930 pour le jubilé de Pie XI.
Restaurée en 1982 par les Fontaine.
N° négatif C - 89 - 02 - 18 (35)

5. LES TRADITIONS ORALES, LES COUTUMES, LES PRATIQUES.

Nous ne mentionnons ce patrimoine intangible qu'en raison de l'importance qu'il conviendrait d'y attacher à très court terme. L'héritage culturel de l'île inclut une littérature orale (contes, chansons, légendes), des us et coutumes reliés aux activités, à l'alimentation, au cycle des saisons et des pratiques de médecine populaire qui gagneraient à être connus et diffusés.

Quelques recettes typiques de l'île ou des façons particulières d'apprêter le hareng, l'alose et l'esturgeon figureraient avec pertinence dans les lieux d'hébergement de l'île.

La toponymie locale n'a probablement pas livré non plus tous ses secrets.

Ainsi, l'Anse-à-la-baleine serait-elle reliée d'une façon quelconque à l'épisode suivant:

«En 1853 on en captura une à Kamouraska qu'on vint dépecer à l'Isle-Verte et que nous avons pu examiner minutieusement. Elle mesurait 45 pieds de longueur et fournit 65 barrils d'huile. La bouche mesurait 12 pieds et portait 300 fanons de chaque côté, les plus longs mesurant 5 pieds. La langue seule produisit près de deux barrils d'huile. La couche de graisse revêtant tout le corps mesurerait de 10 à 14 pouces d'épaisseur.»³

Tel est donc le portrait actuel de l'île Verte: diversifiée, relativement intégrale et bien conservée, extrêmement originale, voire même unique, non seulement dans le Bas-Saint-Laurent, mais comparée au Québec tout entier. Et le défi véritable est à venir: comment lui assurer une deuxième vie? Comment développer ses possibilités impressionnantes tout en préservant soigneusement ses caractéristiques fondamentales?

³ Le Naturaliste canadien, II, 2 (1870): 39. À moins que le toponyme de «roche à la baleine» (Michaud, R., 1978) utilisé en 1796 s'applique au même lieu.

III- LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ÎLE: LES MOYENS.

L'Île Verte a une valeur intrinsèque exceptionnelle: ses paysages naturels contrastés, son espace agricole plein d'équilibre et d'harmonie, sa préhistoire et son histoire riches de témoignages, sa faune aviaire et marine, tout permet de la qualifier de milieu vivant tout-à-fait remarquable.

Elle constitue en elle-même une entité unique au Québec et mériterait un statut territorial particulier. Arrondissement naturel? Site du patrimoine? Parc national? Parc régional? Les autorités de tous les niveaux seraient bien avisées d'explorer chacune de ces possibilités et de retenir celle qui offre le meilleur cadre à la volonté de conservation et de mise en valeur exprimée par les élus. Nous reviendrons sur cette suggestion qui peut être considérée comme un objectif à moyen terme.

Examinons pour l'instant quels seraient les instruments d'action à court terme.

Quelques prérequis: projet d'avenir et consensus.

L'Île Verte est en pleine transition. Elle ne sera plus jamais la paroisse d'agriculteurs et de pêcheurs qu'elle était au début du siècle. Que deviendra-t-elle demain? La situation actuelle apporte déjà quelques réponses: accroissement du nombre de visiteurs et de villégiateurs, intérêt et renommée grandissants pour les ressources de l'île, volonté de prise en charge et de responsabilisation des résidents, implication, injection d'énergie nouvelle.

Le moment est propice, le contexte s'y prête: les gens de l'île doivent se donner une vision d'avenir, exprimer un projet possible pour leur territoire, identifier et préciser les objectifs et les moyens, puis mettre l'épaule à la roue.

Qu'on nous permette cette observation: il va falloir recréer sur l'île un consensus social, une solidarité minimale autour des enjeux importants qui s'annoncent, sans quoi sa mise en valeur ne se fera pas. Dans un milieu aussi sensible que celui-ci, il suffit de quelques incohérences, d'une seule réalisation mal contrôlée pour gâcher à jamais le caractère des lieux.

Le défi des insulaires est clair: se concerter pour bien aménager leur cadre de vie.

A cet effet, nous avons cru bon départager en deux catégories les actions et les mesures qui peuvent être prises par les autorités locales pour amorcer la **conservation active et la mise en valeur** de l'île :

- A. les actions à court terme,
- B. les actions à moyen terme.

A. INSTRUMENTS D'ACTION DANS L'IMMÉDIAT.

1. La sensibilité des paysages.

Le Conseil municipal étant sur le point d'approuver un plan d'urbanisme assorti de moyens réglementaires, nous avons jugé pertinent d'utiliser les tableaux contenus dans le document préliminaire en y ajoutant:

- notre propre constat de la situation,
- certains objectifs particuliers,
- des moyens supplémentaires d'action.

Cet ensemble de propositions constitue une synthèse opportune qui se veut pratique dans les circonstances présentes; elle n'est pas complète cependant; d'autres suggestions viennent à la suite des tableaux.

**COMPLÉMENT AU PROJET DE PLAN
ET DE RÉGLEMENTS D'URBANISME.**

N. B. Les propositions précédées d'un cercle sont ajoutées au projet existant.

On trouvera en annexe une carte au 1/20 000 qui permet de localiser:

- les unités de paysages bâtis (1. 2. 1 à 4)
- les paysages naturels (1. 3. 1 à 5)

Ce sont ces informations qui nous amènent à établir ensuite une **carte de sensibilité des paysages** (1/20 000) comprenant un zonage en trois parties pour lesquelles une approche conservatoire spécifique devrait être adoptée.

1.1 Mesures à prendre dans les zones ultra-sensibles.

Il conviendrait de :

- favoriser la conservation des espaces naturels et des paysages bâtis tels qu'ils sont présentement; c'est la bonification de l'existant;
- ne permettre que les constructions nouvelles **strictement nécessaires**;
- et auquel cas n'autoriser qu'une **architecture d'intégration** la plus fine qui soit: volumétrie, implantation, texture, couleur.

1.2 Mesures à prendre dans les zones de grande sensibilité.

Il conviendrait de:

- déclarer « non aedificandi » la majeure partie des terres agricoles cultivées situées à la pointe ouest de l'île (lots 59 à 84);
- privilégier la conservation et la restauration soignée des habitations et des dépendances;
- permettre la « rénovation » d'habitations qu'en autant que les matériaux contemporains proposés soient admissibles: type de fenêtres, de revêtement extérieur, de couverture de toit, etc.
- réglementer toute construction nouvelle par rapport au chemin principal, à l'axe ancien, au mode d'implantation, aux volumes existants à proximité, au choix des matériaux et des couleurs.

1.3 Mesures à prendre dans les zones de sensibilité moyenne.

Il conviendrait de:

- faire effectuer un plan d'aménagement forestier précisant les conditions d'exploitation polyvalente des ressources forestières de l'île;
- mieux connaître les impacts physiques et les effets cumulés à long terme de la construction de chalets dans la zone boisée;
- d'établir une réglementation appropriée en veillant particulièrement aux volumes, à la hauteur et à l'intégration au paysage forestier de toute construction, même modulaire.

2. Le patrimoine architectural.

La conservation et la mise en valeur de l'héritage architectural de l'île demandent une vision d'ensemble et une série d'actions et de moyens qui peuvent s'étaler dans le temps mais qui doivent néanmoins se compléter les uns les autres.

Ainsi il conviendrait de préserver la qualité et l'intégrité:

- 2.1 des ensembles d'intérêt supérieur
- 2.2 des éléments isolés remarquables

tout en se donnant les moyens:

- 2.3 de réglementer toute zone et toute autre architecture
- 2.4 et de mettre sur pied un programme incitatif d'intervention positive et d'amélioration du patrimoine bâti.

Reprenons ces propositions.

2.1 Ensembles bâtis qualifiés d'intérêt supérieur et devant être protégés spécifiquement.

- 2.1.1 Le phare et la pointe. Incluant le site et tous les bâtiments secondaires qui s'y trouvent.
(lot 25 P.) Prop. Transports Canada et Municipalité.
- 2.1.2 L'ensemble, habitation et dépendances, appartenant à M. Gilles Carle
(lots 23 P, 24 P)
- 2.1.3 L'ensemble, habitation et dépendances, appartenant à M. Michel Minville (lot 10)

- 2.1.4 L'ensemble, habitation et dépendances, appartenant à Mad. Lucille D. Michaud (lot 19 P)
- 2.1.5 L'ensemble, habitation et dépendances, appartenant à M. Claude Daoust (lot 4P)
- 2.1.6 L'ensemble, habitation et dépendances, appartenant à M. Gérald Dionne (lot 72)
- 2.1.7 L'ensemble, habitation et dépendances, appartenant à M. Vital Caron (lot 49)
- 2.1.8 L'ensemble, habitation et dépendances appartenant à M. Jean-Paul Lepage (lot 77)

Ces ensembles devraient faire l'objet d'une conservation soignée et éventuellement recevoir un statut légal particulier, soit:

- le classement à titre de monument et de site historique national pour le phare et ses bâtiments (2.1.1)
L.R.Q, chap. B-4, art. 84 ss.
- la constitution en sites du patrimoine local pour les autres ensembles (2.1.2 à 2.1.8)
L.R.Q, chap. B-4, art. 84 ss.

2.2 Bâtiments isolés qualifiés de remarquables et devant être protégés spécifiquement.

- 2.2.1 Le presbytère. Propriété de la fabrique (lot 62)
- 2.2.2 La maison et remise des Fraser, propriété de Mlles D. et L. Fraser, (lot 61P)
- 2.2.3 Les deux écoles de rang, propriété l'une de SCOBIV (lot 20P), l'autre de la Municipalité (lot 67)
- 2.2.4 La maison-magasin, propriété de Mad. Françoise Fraser (lot 42P)

Ces bâtiments devraient aussi faire l'objet d'une conservation soignée et être éventuellement:

- cités à titre de biens culturels locaux
L.R.Q, chap. B-4, art. 70 ss.

Cette sélection n'est ni exclusive, ni étanche; plusieurs autres bâtiments isolés méritent une attention particulière: la plupart des fumoirs, les salines, les fournils, les croix commémoratives et la très belle grange de Chasse-Marée occupent une place importante dans le paysage de l'île. Il faudrait s'efforcer de les conserver en bon état.

2.3 Zonage et réglementation.

L'exercice de compléter le projet de plan d'urbanisme a été fait dans les 13 tableaux précédents; il faut insister cependant sur la nécessité d'intégrer au projet de zonage la dimension «sensibilité des paysages»: la délimitation plus précise de ces zones sensibles devrait être effectuée sur place et être assortie de mesures concernant:

- l'affectation du sol et la densité d'occupation,
- le tracé des équipements linéaires,
- la réglementation de lotissement et de la construction.

Les normes et prescriptions d'ordre architectural applicables à chaque zone devraient aussi s'inspirer de la typologie et des catégories issues de l'inventaire. Quant aux constructions nouvelles, il pourrait être intéressant, contrairement à l'usage général qui consiste à réagir aux projets que soumettent les requérants, de faire établir un répertoire des types de constructions qui seraient admissibles dans chacune des zones. Ce «catalogue» sommaire des formes et des volumes, incluant des types contemporains, servirait d'inspiration à qui veut construire chalet, maison, hôtel, garage, etc.

2.4 Programmes d'encouragement et incitatifs.

Il serait très important que la municipalité détienne quelques moyens concrets, financiers, pour influencer positivement la conservation et la mise en valeur de certains bâtiments et de certains secteurs.

Compte tenu de la taille de la municipalité, il nous faut presque éliminer tout incitatif d'ordre fiscal (report ou étalement de taxes, etc) et inviter plutôt la municipalité à explorer avec les agents des ministères des Affaires municipales et des Affaires culturelles les possibilités de **programmes particuliers** qui lui seraient accessibles.

Pour obvier à la plupart des empêchements juridiques qui encadrent l'action municipale dès qu'il s'agit de subvention directe aux propriétaires, il y a lieu d'examiner attentivement la proposition ci-après de créer une «Société de conservation et de mise-en-valeur de l'Île Verte» qui aurait à cet égard les coudées plus franches.

3. Le patrimoine archéologique.

Les premières reconnaissances sur le terrain ont été effectuées en 1964 (Martijn, C.A, n°388) et en 1970 (Martijn C.A, n°392). Poursuivies brièvement en 1973 (Rousseau, G. n° 501), ces recherches préliminaires n'ont connu aucune suite depuis plus de 15 ans.

À l'été de 1987, un repérage visuel a été mené sur une partie de l'île dans le cadre d'une recherche sur la présence basque dans l'estuaire (Lalande, D. 1987).

Nous avons pu localiser la plupart des sites déjà connus et constater dans l'ensemble qu'aucune perturbation majeure ne les a affectés:

Lot 3 -	site DA EI 6
Lot 4 -	site DA EI 8
Lots 7-8-9-13-10-	site DA EI 1
Lots 17-18	site DA EI 2 et 3
Lot 19 -	site DA EI 10
Lot 34-	site DA EI 4
Lot 72-	site DA EI 9
Lots 83- 84-85-	site CI EI 1

3.1 Mesures élémentaires de protection.

Par contre, le site DA EI 6 situé sur le lot 3, dans le secteur de la villégiature, nous parait menacé par de fréquents travaux de creusage de puisards. Le jour de notre passage, une tranchée était ouverte à quelques mètres du site présumé.



Ouf! On a failli perdre de précieux témoins.

N° négatif C - 89 - 06 - 29 (35)

Il nous apparait urgent de sensibiliser les autorités locales à la valeur de ce patrimoine caché et de mettre en place des directives précises à suivre en cas d'intervention physique.

3.2 Poursuite de la reconnaissance et évaluation du potentiel.

D'une façon plus générale, compte tenu du potentiel fort intéressant de l'ensemble de l'île, **nous recommandons aussi d'autres interventions archéologiques visant à approfondir la reconnaissance de ce territoire et à évaluer plus finement l'étendue et l'intérêt des sites déjà identifiés.**

Le Groupe de recherche sur les Amérindiens et les pêcheurs du XVI^e siècle (GRAP) dirigé par le professeur Laurier Turgeon de l'Université Laval (CELAT) s'est montré hautement intéressé à explorer davantage le potentiel de l'île Verte et nous suggérons à la municipalité et au ministère des Affaires culturelles à Rimouski d'examiner avec ce groupe les possibilités de collaboration et d'action conjointe.

4. Le patrimoine mobilier.

4.1 Avenues à explorer.

Les activités maritimes des insulaires sont celles qui présentent le plus grand nombre de caractères spécifiques et de traits d'adaptation au milieu; la pêche, la batellerie, la récolte de la mousse de mer, le transport général, chacune de ces activités semble avoir donné naissance à des savoirs, des pratiques et des objets matériels qui, s'ils étaient connus, bien répertoriés et surtout conservés, contribueraient à rappeler l'identité culturelle de l'île.

L'agriculture et la vie domestique constitueraient les deuxième et troisième champs d'enquêtes et de collectes à privilégier.

Les ensembles d'objets, déjà colligés par quelques résidents clairvoyants, et le nombre de pièces qui subsistent encore sur l'île nous incitent à proposer un projet qui bénéficierait à toute la communauté dès maintenant et pour longtemps.

**Créer sur l'île un petit musée, simple et sans prétention,
où les insulaires retrouveraient leur histoire
et l'expliqueraient aux visiteurs.**

Les avantages de ce lieu de mémoire sont multiples:

- Développer le sentiment d'appartenance des résidents, anciens autant que nouveaux;
- Aider à définir et surtout à expliquer aux autres la culture originale de l'île;
- Constituer un attrait supplémentaire indéniable pour les visiteurs;
- Éviter la dispersion et la perte d'un patrimoine précieux, irremplaçable.

Comment réaliser ce projet? Où faut-il situer ce musée de l'île? Très succinctement, suggérons une séquence de gestes à poser:

- 1) Un groupe de personnes de bonne volonté —entre deux et cinq— s'emparent de l'idée; cela peut être aussi quelques membres du Comité des loisirs qui forment un comité ad hoc, ou venir d'un mandat de la Société de conservation de l'île...
- 2) qui obtiennent des autorités locales un accord de principe pour explorer quelques possibilités concrètes,
- 3) qui font les démarches nécessaires pour s'assurer de la disponibilité réelle d'objets —dépôt, prêt, don, achat éventuel— pouvant constituer la collection de base,
- 4) qui sollicitent l'aide technique soit d'organismes régionaux —Musée du Bas-Saint-Laurent— soit de départements universitaires —Université Laval, Université du Québec à Rimouski, Université du Québec à Trois-Rivières— intéressés à encadrer scientifiquement un tel projet,
- 5) qui font une première esquisse du projet, un estimé des coûts, un échéancier de réalisation et proposent quelques modes de financement et d'opération;
- 6) la suite dépend de la motivation et de la ténacité de chacun.

Il serait intéressant d'explorer d'abord, après entente avec les propriétaires, cela va de soi, la réutilisation des bâtiments de la ferme Fraser situés à l'entrée est du hameau (lot #60); certes, il y a d'autres possibilités, mais celle-ci offre l'occasion de conserver un complexe agricole et industriel stratégiquement situé, tout en structurant et animant le hameau; enfin, la diversité et la taille des bâtiments apportent beaucoup de souplesse au projet.

Ce n'est pas le genre d'entreprise qui se fait en un rien de temps, mais c'est à la portée des gens de l'île.

5. Traditions orales, recettes culinaires et culture intangible.

Sauf par quelques folkloristes qui y ont recueilli contes et chansons, l'île Verte n'a guère été étudiée par les ethnographes. La collecte de l'ensemble des faits culturels développés sur l'île depuis deux siècles et la combinaison originale pêche-agriculture pourraient susciter à moyen terme des travaux de recherche, dont les résultats profiteraient à la communauté.

Les pratiques alimentaires et les savoirs liés au fumage et à l'apprêtage du poisson trouveraient leur mise en valeur sur place. Et ce n'est là qu'un exemple parmi d'autres.

Ce potentiel et ces besoins devraient être signalés à l'attention d'un groupe de recherches universitaires, le GRAP (les professeurs Laurier Turgeon et Marcel Moussette) et d'un groupe de recherche sur l'alimentation traditionnelle, qui pourraient explorer quelques sujets d'étude et participer aux moyens de les réaliser.

6. Moyens de diffusion et d'information.

Bien renseigner les insulaires d'abord, les résidents permanents autant que saisonniers, nous apparaît être la **première priorité**. Ils sont les premiers agents de conservation et les premiers responsables de l'**évolution harmonieuse** de leur milieu.

Viennent ensuite les visiteurs, les étrangers, les touristes à qui il convient d'expliquer les richesses de l'île, sa fragilité et, subtilement, les règles de comportement souhaitées.

Nous proposons à ces égards:

- d'accorder la plus large diffusion possible de ce rapport auprès des résidents de l'île;
- de faire compléter les fiches d'inventaire architectural pour tout propriétaire qui en manifestera le souhait, en procédant à un examen plus détaillé de chaque immeuble et en ajoutant des suggestions et des conseils pratiques de restauration, de rénovation, d'entretien ou d'intervention physique sur chacun des immeubles;
- d'encourager la préparation et la publication d'un guide de découverte de l'île —histoire naturelle et culturelle, attraits, services— sous forme de brochure ou autre;
- de réaliser un ensemble de supports d'information et de signalisation des ressources de l'île comprenant à titre d'exemple:

* deux panneaux d'information générale situés l'un près du quai d'en bas et l'autre sur le quai de l'Isle-Verte;

- * un certain nombre de tables de lecture et d'interprétation situées sur les emplacements les plus significatifs de l'île (sites naturels et culturels);
- * une signalisation toponymique appropriée.

À plus long terme, il conviendra d'orienter la diffusion de publicité extérieure vers des clientèles bien précises.

7. À moyen terme: une société de conservation et de mise en valeur?

La profonde mutation que connaît l'île Verte depuis 15 ans, la petite taille de sa communauté et les moyens limités du Conseil municipal aux prises avec la gestion des affaires courantes nous incitent à explorer une solution simple et praticable pour mettre en oeuvre et concrétiser la conservation et la mise en valeur du territoire.

Pour des raisons d'accès à plusieurs sources de fonds et de liberté d'investissement, il vaut mieux penser à une société autonome et sans but lucratif, formée de résidents de l'île. Son mandat pourrait être d'agir en étroite concertation avec le Conseil municipal pour:

- * établir un schéma directeur d'aménagement de l'île,
- * trouver des fonds pour le réaliser,
- * procéder à sa réalisation: agir en soi, exécuter et gérer.

À titre d'exemple, le champ d'action de cette société pourrait être le suivant:

- * doter l'île des services et équipements touristiques qui profiteront à tous: sentiers, sites, lieux d'observation, etc.;
- * aménager, entretenir et assurer une surveillance des lieux accessibles au public;
- * subventionner et/ou procéder à la restauration et à la mise en valeur des patrimoines de l'île;
- * appuyer tangiblement les projets de musée, de recherches ethnographiques, de fouilles archéologiques et tout autre projet de connaissance, de diffusion et d'animation de l'héritage de l'île.
- * faire la promotion de l'île et des objectifs fondamentaux des insulaires.

En somme, cette société serait le bras exécutif de la communauté et prolongerait l'action municipale en poursuivant les objectifs communs de développement équilibré et durable.

Mais comment former cette société? Où trouver le nerf de la guerre?

C'est à vous, gens de l'île Verte, de trouver les réponses et d'inventer le modèle qui vous convient le mieux. Il en existe plusieurs. Quant aux sources de financement, elles vont de la levée de fonds locaux et régionaux aux dons d'immeubles, en passant par la sollicitation des grandes fondations, les fonds d'appariement des ministères et les programmes particuliers des grandes sociétés.

Depuis dix ans, à travers le Québec, des groupes et des associations volontaires ont réussi de véritables tours de force à l'égard du financement d'activité d'intérêt collectif. Il faut, en revanche, accepter d'y investir du temps et beaucoup d'énergie. De toute manière, on n'est jamais mieux servi que par soi-même.

Nous sommes d'avis qu'une telle société pourrait être créée en moins d'un an et qu'une première levée de fonds pourrait produire un capital se situant entre 50 000 et 100 000\$. En ajoutant aux intérêts de ce capital des subventions pour des programmes de travaux annuels et saisonniers d'une valeur de 50 000 \$, c'est une somme de 55 000 à 60 000 \$ qui pourrait être investie dès l'été 1990 dans la mise en valeur de l'île.

Cela n'est guère difficile à imaginer: il peut suffire d'une aide financière de quelques centaines de dollars pour sauver ici un vieux fournil, là une saline, deux fumoirs, et de quelques milliers de dollars pour éviter de banaliser une vieille maison. Une ou deux actions positives à chaque année sur l'île et le pire pourrait être évité.

8. À plus long terme.

Quels que soient le résultat et la suite donnée aux recommandations de ce rapport, il reste à notre avis une évidence:

**L'Ile Verte possède toutes les caractéristiques
et les attributs d'un territoire exceptionnel,
admissible au statut de parc régional
ou à celui d'arrondissement naturel.**

- Mais comme l'obtention d'un tel statut n'est pas une panacée, c'est-à-dire que les problèmes urgents et quotidiens ne sont pas réglés par magie;
- comme, aussi, la préparation d'une telle demande, les études requises, les délais d'instruction et les démarches pour convaincre les autorités supérieures vont s'avérer longues et fastidieuses (un délai d'au moins quatre à cinq ans);
- comme, enfin, les insulaires doivent **d'abord** démontrer leur propre implication, proposer leur propre vision d'avenir et s'investir eux-mêmes dans l'aménagement de leur île;

Nous suggérons au Conseil municipal **de considérer comme un point d'arrivée et non comme un point de départ une éventuelle démarche visant à conférer un statut particulier au territoire de l'Ile Verte**. Hautement souhaitable parce qu'il garantirait à long terme l'originalité et l'identité de l'île, ce statut doit devenir la consécration, la reconnaissance et la confirmation d'un résultat déjà bien engagé.

«Aide-toi et le ciel t'aidera» disait-on autrefois. Aujourd'hui, face à un État de qui on attend beaucoup, parfois trop, on dit: «Aide-toi et le Gouvernement t'aidera, peut-être...»

IV- CONCLUSION.

L'étude d'un «ensemble patrimonial» —tel est le titre de notre mandat— ne peut être dissociée d'une problématique plus globale. Nous manquerions à notre devoir de professionnel des sciences humaines si nous ne vous signalions pas l'urgence qu'il y a de régler des questions fondamentales sur l'île, telles:

- la viabilité d'une agriculture,
- l'avenir de la pêche,
- la question des transports et de l'accès sécuritaire et régulier à l'île,
- l'approvisionnement en denrées et en biens de première nécessité (aliments, matériaux, essence, etc.)
- et surtout le rétablissement d'une solidarité sociale, d'un minimum de consensus quant à l'avenir de cette petite communauté.

Il faut le répéter: les paysages culturels et le patrimoine architectural ne se conservent pas de façon artificielle, par transfusion sanguine extérieure.

**Ils sont le produit d'une vie économique et sociale saine,
générée par et dans le milieu lui-même.**

Les considérer autrement serait une illusion. À moins d'un sérieux coup de barre, d'autres champs vont devenir des friches, d'autres maisons et d'autres bâtiments vont tomber en ruine (entre 1977 et 1989, pas moins d'une douzaine d'immeubles ont été démolis), le nombre de résidents permanents va encore diminuer et la Nature, puissante, va reprendre tous ses droits.

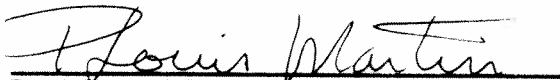
Ce n'est pas une vision pessimiste de l'avenir, mais un portrait réaliste du présent. L'île Verte est habitée en permanence depuis plus de 200 ans; elle a nourri jusqu'à 300 personnes à d'autres époques.


Quel avenir lui réserve-t-on? La réponse appartient aux insulaires d'aujourd'hui, aux gens de vieille souche, aux nouveaux venus. C'est à eux d'aménager l'île Verte de l'an 2000.

Puisse ce rapport leur être utile.



Un paysage fragile...
N° négatif C - 89 - 06 - 04 (35)


Paul-Louis Martin, Président


Georges-Pierre Léonidoff, Vice-président

de Martin, Léonidoff, Provencher, Lepage & Ass.

21 juillet 1989.